



Service des
Assemblées
Camille Pelé : 02.41.05.52.23

Le 30 novembre 2017

Conseil Municipal du lundi 27 novembre 2017
COMPTE-RENDU

DOSSIERS EN EXERGUE	DECISION
---------------------	----------

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

Rapporteur : Michelle MOREAU

1°) Conseils de quartier - Prorogation du mandat - Présentation des rapports annuels. (DEL-2017-522)

**ADOPTE A L'UNANIMITE
ET PREND ACTE DES
RAPPORTS ANNUELS**

2°) Renouvellement des conseils de quartier (DEL-2017-523)

**ADOPTE A LA MAJORITE
Abstentions: 12, Mme Rachel
CAPRON, M. Frédéric
BEATSE, Mme Rose-Marie
VERON, M. Gilles MAHE, M.
Antony TAILLEFAIT, Mme
Silvia CAMARA-TOMBINI, M.
Alain PAGANO, Mme Chadia
ARAB, M. Luc BELOT, Mme
Estelle LEMOINE-MAULNY,
M. Vincent DULONG, M.
Bruno GOUA.**

POLITIQUE DE LA VILLE

3°) Projets de quartiers - Rapport d'évaluation 2016/2017 - "Revue de projet" - Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale pour 2016. (DEL-2017-524)

PREND ACTE

4°) Dotation Politique de la Ville (DPV) 2017 - Convention avec l'Etat - Approbation (DEL-2017-525)

ADOPTE A L'UNANIMITE

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

5°) Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) - Attribution d'une subvention de fonctionnement. (DEL-2017-526)

ADOPTE A L'UNANIMITE

6°) Actions en faveur de l'égalité femmes-hommes et la mixité - Club Face Angers Loire - Attribution de subventions. (DEL-2017-527)

ADOPTE A L'UNANIMITE

AUTRES DOSSIERS	DECISION
<u>CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS -</u> <i>Rapporteur : Michelle MOREAU</i> 7°) Association Resto Troc - 30ème anniversaire - Attribution de subvention. (DEL-2017-528)	ADOPTE A L'UNANIMITE
<u>POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION -</u> <i>Rapporteur : Ahmed EL BAHRI</i> 8°) Programme de Réussite Educative - Remboursement des salaires et des indemnités des coordinateurs et intervenants - Avenant n°4 avec la Caisse des Ecoles - Approbation. (DEL-2017-529) 9°) Programme de Réussite Educative - Caisse des Ecoles - Subvention complémentaire - Avenant n°1 à la convention. (DEL-2017-530) 10°) Enseignement privé du 1er degré - Année scolaire 2017/2018 - Restauration pour les cantines scolaires privées et mise en œuvre des rythmes scolaires - Attribution de subventions - Conventions avec les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGE) - Approbation. (DEL-2017-531) 11°) Réseau Canopé - Mise à disposition d'outils pédagogiques et de formations à l'animation - Convention - Approbation. (DEL-2017-532) 12°) Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Evolution du service Cafpro - Convention - Approbation. (DEL-2017-533) <i>Rapporteur : Caroline FEL</i> 13°) Trophées de la robotique 2018 - Les Francas - Planète Sciences Sarthe - Attribution de subventions - Convention - Approbation - (DEL-2017-534) 14°) Association Ecole des Parents et des Educateurs (EPE)- Attribution d'une subvention exceptionnelle. (DEL-2017-535)	ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A LA MAJORITE Abstention: 1, M. Alain PAGANO. ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE
<u>ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE -</u> <i>Rapporteur : Alain FOUQUET</i> 15°) Festival Premiers Plans 2018 - Convention annuelle d'objectifs et de moyens - Attribution d'une subvention. (DEL-2017-536)	ADOPTE A L'UNANIMITE

16°) Parcours d'éducation artistique et culturelle - Année scolaire 2017-2018 - Conventions annuelles d'objectifs - Avenants - Approbation. (DEL-2017-537) 17°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets (DEL-2017-538) Rapporteur : Pascale MITONNEAU 18°) Charte Culture et Solidarité - Conventions avec les structures culturelles pour la saison 2017-2018 - Approbation (DEL-2017-539)	ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE
<u>ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS -</u> Rapporteur : Roselyne BIENVENU 19°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Dispositif "Partenaires club" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions. (DEL-2017-540) 20°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Gymnase de Belle Beille et piscines municipales - Convention de partenariat avec l'association Entretien Physique pour Adultes (EPA). (DEL-2017-541) 21°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et, les grands événements sportifs - Développement de la natation - Olympiade 2017-2020 - Convention de partenariat - Approbation. (DEL-2017-542)	ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE
<u>SANTE PUBLIQUE -</u> Rapporteur : Richard YVON 22°) Angers Sport Santé - Axe 2 - Orientation 6 - Centre Médico Sportif Angevin (CMSA) - Convention de partenariat avec le CHU d'Angers - Approbation. (DEL-2017-543) 23°) Association GlobDrep - Colloque Régional sur la Drépanocytose - Subvention exceptionnelle (DEL-2017-544) 24°) Unité de Coordination Tabacologique (UCT) - Attribution d'une subvention exceptionnelle. (DEL-2017-545)	ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE
<u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES</u> Rapporteur : Daniel DIMICOLI 25°) Quartier Les Hauts-de-Saint-Aubin - Immobilière Podeliha - Réhabilitation de 28 logements - Rue du Capitaine Echman - Garantie d'emprunt d'un montant de 550 000 € (DEL-2017-546) 26°) Quartier Monplaisir - Immobilière Podeliha - Réhabilitation d'un logement - Rue du Petit Chaumineau - Garantie d'emprunt d'un montant de 25 000 € (DEL-2017-547)	ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE

27°) Quartier Madeleine - Saint-Léonard - Justices - Immobilière Podeliha - Réhabilitation de 68 logements - Boulevard Jacques Millot - Garantie d'emprunt d'un montant de 1 580 000 € (DEL-2017-548)	ADOPTE A L'UNANIMITE
28°) Quartier Roseraie - Immobilière Podeliha - Réhabilitation d'un logement - Rue Préaubert - Garantie d'emprunt d'un montant de 13 000 € (DEL-2017-549)	ADOPTE A L'UNANIMITE
<u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – RESSOURCES HUMAINES</u> <i>Rapporteur : Benoit PILET</i> 29°) Mutualisation des services - Avenant n°2 à la convention avec Angers Loire Métropole et le CCAS de la Ville d'Angers - Approbation (DEL-2017-550) 30°) Renouvellement des conventions de mutualisation avec Angers Loire Métropole et le CCAS d'Angers (DEL-2017-551)	
<u>RAYONNEMENT ET COOPERATIONS -</u> 31°) Coopération Angers Bamako - Maison du Partenariat Angers Bamako - Convention de Délégation de Service Public 2018-2021 - Attribution. (DEL-2017-552) 32°) Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attributions de subventions (DEL-2017-553) 33°) Jumelage avec Austin (Etats Unis) - Association Austin Angers Creative - Attribution d'une subvention (DEL-2017-554) 34°) Jumelage avec Torun (Pologne) - Déplacement à l'Université Nicolas Copernic - Attribution d'une subvention. (DEL-2017-555)	ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A LA MAJORITE 1 abstention : Alain PAGANO ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE
<u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME -</u> <i>Rapporteur : Michelle MOREAU</i> 35°) SAEML Angers Loire Tourisme - Transfert de compétence à la Communauté Urbaine - Régularisation des participations au capital social entre la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole - Désignation de représentants. (DEL-2017-556) <i>Rapporteur : Christophe BÉCHU</i> 36°) Délégation de service public "Centre des Congrès et Parc des Expositions d'Angers" 2018-2022 - Transfert à la Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (SPL ALTEC) - Avenant - Approbation. (DEL-2017-557) 37°) Rayonnement et attractivité du territoire - SPL ALTEC - Projet de dissolution des SAEML Angers Expo Congrès et Angers Loire Tourisme. (DEL-2017-558)	ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -</u> <i>Rapporteur : Christophe BÉCHU</i> 38°) Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la contribution d'Angers Loire Tourisme à la politique menée en faveur du tourisme entre 2011 et 2015 (DEL-2017-559) 39°) ALTER Cités - Commission des marchés - Désignation de représentants (DEL-2017-560)	PREND ACTE ADOPTE A L'UNANIMITE
<u>POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE -</u> <i>Rapporteur : Florian SANTINHO</i> 40°) Lycée Renoir - Convention de partenariat - Approbation. (DEL-2017-561) 41°) Label soirées - Attribution d'une subvention à l'association Avenir Santé (DEL-2017-562)	ACTE RETIRE ADOPTE A L'UNANIMITE
<u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS</u> <i>Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE</i> 42°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Rénovation et extension de la tribune du Colombier au stade Raymond Kopa - Avenants aux marchés de travaux (DEL-2017-563) 43°) Hôtel des Associations - Validation de l'Avant-Projet Définitif - Marchés de travaux - Demande de subventions (DEL-2017-564) 44°) Château du Hutreau - Restauration des façades - Avenants aux marchés de travaux (DEL-2017-565) 45°) Maison de quartier du Lac de Maine - Avenants aux marchés de travaux (DEL-2017-566) 46°) Aménagement de locaux sportifs au 37 route de Bouchemaine - Avenants aux marchés de travaux (DEL-2017-567) <u>VOIRIE ET ESPACES PUBLICS -</u> 47°) Spectacle pyromusical du 13 juillet 2018 - Appel de candidatures - Attribution d'une prime (DEL-2017-568) 48°) Plan Urgence Voirie - Quartier Justices Madeleine Saint Léonard - Enfouissement des réseaux aériens de la rue du Haut Pressoir - Conventions avec le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire (SIEMML) et Orange - Approbation. (DEL-2017-569)	ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES N'a pas pris part au vote: M. Grégoire LAINÉ.

49°) Rue des Basses Fouassières - Intégration de la voirie de l'Association Syndicale Libre des Basses Fouassières - Convention avec l'association - Approbation. (DEL-2017-570)	ADOPTE A L'UNANIMITE
50°) Quartier Centre-Ville - Lafayette - Convention avec l'association du Passage des Arènes - Approbation (DEL-2017-571)	ADOPTE A L'UNANIMITE
<u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – COMMANDE PUBLIQUE</u>	
51°) Groupements de commandes - Evolution des règles de fonctionnement - Conventions - Approbation. (DEL-2017-572)	ADOPTE A L'UNANIMITE
52°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation. (DEL-2017-573)	ADOPTE A L'UNANIMITE
<u>PROPRETE URBAINE -</u> <i>Rapporteur : Isabelle LE MANIO</i>	
53°) Refuge pour chiens dangereux - Convention avec la Société Protectrice des Animaux Autonomes de Maine-et-Loire - Approbation. (DEL-2017-574)	ADOPTE A L'UNANIMITE
<u>URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN -</u> <i>Rapporteur : Roch BRANCOUR</i>	
54°) Bouchemaine - Camping du Lac de Maine - Déclassement par anticipation du domaine public sportif de locaux - Etude d'impact - Approbation (DEL-2017-575)	ADOPTE A L'UNANIMITE
55°) Bouchemaine - Camping du Lac de Maine - Déclassement du domaine public de loisirs de la Ville d'Angers d'un parking (DEL-2017-576)	ADOPTE A L'UNANIMITE
56°) Quartier Deux-Croix/Banchais - Rue Joseph Cussonneau - Cession de trois parcelles supportant l'ancien groupe scolaire Larévellière (DEL-2017-577)	ADOPTE A L'UNANIMITE
57°) Quartier Roseraie - 6 Route de Bouchemaine - Rachat de deux parcelles auprès d'Angers Loire Métropole (DEL-2017-578)	ADOPTE A L'UNANIMITE
58°) Quartier Justices - Rue de la Foucaudière - Rachat d'une parcelle auprès d'Angers Loire Métropole (DEL-2017-579)	ADOPTE A L'UNANIMITE
59°) Quartier Roseraie - Lotissement tertiaire d'Orgemont - Transfert dans le domaine public des équipements communs - Convention avec ALTER Cités - Avenant n°1 - Approbation (DEL-2017-580)	ADOPTE A L'UNANIMITE
60°) Quartier Centre-ville - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Thiers-Boisnet - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2016 - Approbation. (DEL-2017-581)	ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Daniel DIMICOLI 61°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accèsion sociale - Subventions (DEL-2017-582)	ADOPTE A L'UNANIMITE
<u>ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE -</u> Rapporteur : Karine ENGEL 62°) Travaux de réseaux - Exonération de droits de place pour les commerces des rue du Mail (section Chevreul/Parcheminerie) et place du Pilon - Rue Chaussée Saint-Pierre, rue Voltaire (section Corneille/Rameau), rue Montault, rue Corneille, rue Saint-Aubin (section Musée/Sainte Croix) et impasse Saint-Julien (DEL-2017-583) 63°) Dérogation au repos dominical des salariés pour l'année 2018 - Avis. (DEL-2017-584) 64°) Soleils d'Hiver 2017 - Animations de Noël portées par les associations de commerçants - Attribution d'une subvention. (DEL-2017-585) Rapporteur : Gilles GROUSSARD 65°) Soleils d'Hiver 2017 - Arrivée du Père Noël - Convention de partenariat - Approbation. (DEL-2017-586)	ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A LA MAJORITE Abstentions: 12, Mme Rachel CAPRON, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA. ADOPTE A L'UNANIMITE ADOPTE A L'UNANIMITE
♦ LISTE DES DECISIONS du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	PREND ACTE
♦ LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.	PREND ACTE
♦ QUESTIONS DIVERSES	

Christophe BECHU



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-522

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Démocratie participative

Conseils de quartier - Prorogation du mandat - Présentation des rapports annuels.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Par délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2014 la Ville a décidé la mise en place des conseils de quartier.

Pour rappel, ils sont au nombre de 10 : Belle-Beille, Centre-Ville, Deux-Banchais, Doutre/Saint-Jacques/Nazareth, Hauts de Saint-Aubin, Justices/Madeleine/Saint-Léonard, Lac de Maine, Monplaisir, Roseaie, Saint-Serge/Ney/Chalouère.

Cette délibération prévoit notamment qu'un bilan de l'activité des conseils de quartier sera présenté chaque année en Conseil municipal.

Par ailleurs, dans le but de faire coïncider la date de fin de mandat des conseils de quartier avec celle de fin de mandat des conseils citoyens angevins, fixée par arrêté préfectoral à juin 2018, il est nécessaire de proroger la durée du mandat actuel des conseils de quartier jusqu'au 31 mai 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2014-645 du Conseil municipal du 27 novembre 2017 approuvant la mise en place des conseils de quartier.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 novembre 2017

DELIBERE

Prend acte de la présentation des 10 rapports d'activité des conseils de quartier pour l'année 2016/2017.

Proroge la durée du mandat actuel des conseils de quartier jusqu'au 31 mai 2018.

Prend acte des rapports annuels des Conseils de quartiers.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-523

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Démocratie participative

Renouvellement des conseils de quartier

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

En conformité avec la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la Ville d'Angers a, dès 2003, divisé son territoire en dix quartiers qu'elle a doté chacun d'un conseil de quartier composés d'habitants.

Ces conseils de quartier ont pour objet d'être consultés par le Maire ou de lui faire des propositions sur toutes questions concernant le quartier ou la Ville, dans le but de favoriser la participation citoyenne des habitants à la vie de la cité et de renforcer l'efficacité et l'adaptation du service public à la demande sociale.

Par délibération du 24 novembre 2014, la Ville d'Angers a redéfini les modalités d'organisation et de fonctionnement des 10 conseils de quartier dont le mandat est actuellement en cours et proposé à prolongation lors de ce présent Conseil municipal. Cette même délibération mentionnait également la création de 7 conseils citoyens dans chacun des 7 quartiers angevins prioritaires au titre de la Politique de la ville : ces 7 conseils citoyens ont fait l'objet d'une reconnaissance par arrêté préfectoral, pris le 15 juillet 2015, pour une durée de 3 ans.

Au terme de 3 ans de fonctionnement, un premier bilan permet de tirer les enseignements suivants :

- des problèmes de lisibilité de ces deux types d'instances de démocratie participative à l'échelle des quartiers,
- alors que ces deux types d'instances ont un objet très proche (favoriser la participation des habitants), elles travaillent trop peu ensemble,
- les conseils citoyens s'interrogent sur leur pérennité au regard de la complexité des procédures de la Politique de la ville.

De son côté, l'Etat a prévu, dans la circulaire « Kanner » du 2 février 2017, la possibilité d'une meilleure articulation entre ces instances en proposant le regroupement des Conseils de quartier et des Conseils citoyens. Aussi, il est proposé de regrouper, à partir de juin 2018, les deux types de Conseils dans une même instance dans les 6 quartiers concernés (Roseaie, Monplaisir, Belle-Beille, Deux-Croix / Banchais, Hauts-de-Saint-Aubin et Saint-Serge / Ney / Chalouère). Pour tenir compte de ce regroupement, les Conseils seront rebaptisés « conseils des citoyens de quartier ».

Il s'agit aujourd'hui de formaliser le regroupement et le renouvellement du mandat des Conseils à partir du 1^{er} juin 2018, en garantissant leur indépendance :

- Les nouveaux Conseils des citoyens de quartier seront composés de 30 membres dans les 4 quartiers non concernés par les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Centre-Ville, Doutre / St-Jacques / Nazareth, Justices / Madeleine / Saint-Léonard et Lac de Maine) et de 50 membres dans les 6 autres quartiers.
- La répartition en 2 collèges sera conservée, avec un collège de 10 « acteurs de quartiers » composé de représentants d'associations ou de commerçants dans tous les cas et un collège « habitants » composé de 20 membres dans les conseils à 30 membres et de 40 membres dans les Conseils à 50 membres.
- Le renouvellement des membres des Conseils se fera par moitié (plus, si moins de la moitié des membres actuels souhaitent renouveler leur mandat).
- Les membres du collège « habitants » à renouveler seront désignés pour moitié par tirage au sort sur les listes électorales et pour moitié par tirage au sort sur une liste de candidatures ouverte à tous les Angevins. Ceux du collège « acteurs de quartier » le seront également par tirage au sort sur une liste de candidatures.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

- Les maisons de quartier resteront membres de droit du Conseil de leur quartier au titre du collège des « acteurs de quartier ».
- Une liste complémentaire sera établie pour chaque collège afin de pourvoir au remplacement des membres en cas de départ ou démission avant la fin du mandat des conseils des citoyens de quartier.
- Afin de garantir l'indépendance des Conseils des citoyens de quartier, les membres du Conseil municipal de la Ville d'Angers ne pourront pas en être membres.
- Les nouveaux conseils pourront conserver les règlements intérieurs et modalités de gouvernance des Conseils actuels ou en changer à leur choix.

En vue de prévoir un cadre de travail commun dès leur installation en juin 2018, un programme de travail sera proposé aux nouveaux Conseils : il sera composé d'auto-saisines à l'initiative des Conseils et de saisines proposées par les adjoints de quartier à partir des enjeux et objectifs des projets de quartier. Comme pour le mandat en cours, un bilan annuel de l'activité des conseils des citoyens de quartier sera présenté chaque année en Conseil municipal. La durée du mandat des nouveaux Conseils de quartier est fixée à 2 ans, soit une échéance au 31 mai 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 novembre 2017

DELIBERE

Approuve le renouvellement des 10 conseils de quartier angevins selon les modalités exposées ci-dessus.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.

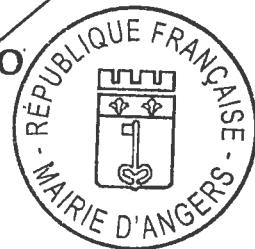
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Abstentions: 12, Mme Rachel CAPRON, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-524

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Projets de quartiers - Rapport d'évaluation 2016/2017 - "Revue de projet" - Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale pour 2016.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Le projet de quartier représente pour la Ville d'Angers un outil d'animation de son territoire au plus près des réalités de vie et des spécificités de chacun des dix quartiers angevins.

Adoptés en mai 2015, après une démarche avec ses partenaires dans tous les quartiers d'Angers, il permet le dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire. Il donne lieu à une formalisation qui précise les objectifs de développement et permet de hiérarchiser les actions à l'échelle de chacun des dix quartiers.

Le projet de quartier intègre les éléments du contrat de ville, du projet de renouvellement urbain, le projet stratégique local, les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens liant la Ville aux Maisons de Quartier.

Dès leur adoption, ces projets de quartier se sont affirmés comme un processus partagé et évolutif, soumis à une démarche d'évaluation pour être ajustés au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Cette évaluation se nourrit de l'actualité des territoires, de l'évolution des besoins existants et de l'émergence de nouvelles demandes. Elle permet la mise à jour permanente du diagnostic et l'ajustement des pistes d'actions.

De plus, la réglementation prévoit la présentation d'un rapport au Conseil municipal retraçant les actions de développement social urbain pour les communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS). Cette dotation de solidarité a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Pour la 2^{ème} année consécutive, ce rapport présente les indicateurs sociodémographiques et l'état d'avancement des actions mises en œuvre dans les quartiers de la ville, sous la forme d'une « revue de projet » :

- un diagnostic socio-urbain, décliné en enjeux prioritaires sur les trois thématiques : cohésion sociale, développement économique et emploi, habitat et cadre de vie ;
- un point d'étape sur les quelques actions phares qui ont mobilisé la Ville et ses partenaires durant les années 2016 et 2017, réalisées ou en cours, une illustration, et quelques chiffres-clés qualifiant l'action.

L'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2016 est présentée en fin de ce rapport.

Cette « revue de projet » sert de support à des échanges entre la Ville et ses partenaires pour adapter au mieux l'action municipale.

Véritable cadre de l'action publique municipale, ce rapport a pour vocation de nourrir les connaissances du plus grand nombre d'acteurs du territoire et d'enrichir la réflexion sur les questions complexes des politiques urbaines et sociales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale instituant la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS),

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 novembre 2017

DELIBERE

Prend acte du rapport d'évaluation 2016-2017 des projets de quartier.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-525

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Dotation Politique de la Ville (DPV) 2017 - Convention avec l'Etat - Approbation

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La Dotation Politique de la Ville (DPV) créée par l'article 172 de la loi de finances 2009 vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la ville.

Par courriers du 28 février 2017 et du 13 mars 2017, l'Etat a informé que la commune d'Angers était éligible à la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour 2017 et les années suivantes jusqu'en 2020. Elle s'élève pour l'année 2017 à 2 311 496 €.

Cette dotation peut concerner des projets inscrits dans le périmètre des quartiers prioritaires « Politique de la Ville » mais également celui des zones à la périphérie, dès lors que, conformément à la logique de « quartier vécu », ces projets profitent aux habitants des quartiers prioritaires éligibles aux dispositifs « Politique de la Ville ». Elle peut être répartie sur des projets inscrits en fonctionnement et en investissement.

Il est nécessaire de conclure avec l'Etat une convention attributive de subvention pour la Dotation Politique de la Ville de l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 article 172 créant la dotation Politique de la Ville,
Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 article 156 étendant le champ de la Dotation Politique de la Ville à l'ensemble des dépenses de fonctionnement y compris les dépenses de personnel,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 novembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention attributive de subvention pour la Dotation Politique de la Ville 2017 avec l'Etat,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer,

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-526**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU,*

EXPOSE

Le Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), association agréée avec une mission d'intérêt général, a pour objet :

- d'accueillir et informer le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la création d'entreprise, de la sexualité et de la santé ;
- de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ;
- de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- de lutter contre les discriminations sexistes et les violences faites aux femmes.

Dans le cadre de la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, l'association développe auprès des entreprises locales et en partenariat avec la Ville d'Angers et la fondation Club Face des activités visant à agir contre les violences faites aux femmes au sein des entreprises et favoriser l'insertion professionnelle des femmes victimes de violence.

Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € complémentaire à la subvention versée au titre du fonctionnement associatif de 7 100 € pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention au Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) d'un montant de 600 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO


CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-527

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Actions en faveur de l'égalité femmes-hommes et la mixité - Club Face Angers Loire - Attribution de subventions.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour tous et toutes, et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale et culturelle. La loi cadre pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 constitue le socle juridique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses dimensions.

Par délibérations du 27 mai 2013 et du 26 octobre 2012, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ainsi que le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ont été approuvés. La Ville d'Angers s'est engagée à développer des partenariats et coopération en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous.

L'association Club Face Angers Loire propose deux grands projets sur l'année 2017 et 2018 en faveur de l'égalité femmes hommes :

- Le projet « Egalité mixité professionnelle » visant à faire intervenir des collaborateurs et collaboratrices d'entreprises locales dans les classes de 3^{ème}. Il s'agit de sensibiliser et agir sur les stéréotypes afin de promouvoir l'élargissement des choix professionnels en lien avec les métiers et secteurs d'emplois en tension sur le territoire. A l'issue, les vidéos réalisées par les jeunes dans le cadre des ateliers avec le Club Face seront valorisées lors du temps fort de clôture au « J Connecté Jeunesse » Le « J » proposera également une série d'animations (expositions, ateliers, débats),
- Le projet « action dans l'entreprise » vise à sensibiliser et former les salariés pour prévenir et agir pour l'élimination des violences en partenariat avec les associations ressources sur le territoire : SOS femmes et le Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Famille (CIDFF).

L'association sollicite le soutien de la Ville à hauteur de 6 500 € sur un budget prévisionnel global de 28 460 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 et notamment l'article 1^{er} pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Vu la délibération DEL-2013-250 du Conseil municipal du 27 mai 2013 approuvant la charte européenne,

Vu la délibération DEL-2012-606 du Conseil municipal du 26 octobre 2012 approuvant le protocole départemental,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 6 500 € (2 000 € : Direction Jeunesse ; 4 500 € : Mission Citoyenneté, Diversité, Egalité et Laïcité) à l'association Club Face Angers Loire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-528**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association Resto Troc - 30ème anniversaire - Attribution de subvention.

Rapporteur : *Michelle MOREAU,*

EXPOSE

L'Association Resto Troc a pour objet l'insertion sociale et professionnelle par son activité de restauration sociale et un chantier d'insertion encadrant 15 salariés.

L'association a marqué son 30^{ème} anniversaire en organisant une journée portes-ouvertes le 20 octobre 2017 avec une exposition sur ses activités depuis sa création, une visite des jardins familiaux ainsi qu'une soirée festive avec repas et concert pour les usagers de l'association.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 2000 € pour cet évènement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 novembre 2017

DELIBERE

Attribue à l'association Resto Troc une subvention d'un montant de 2 000 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-529

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Programme Réussite Educative

Programme de Réussite Educative - Remboursement des salaires et des indemnités des coordinateurs et intervenants - Avenant n°4 avec la Caisse des Ecoles - Approbation.

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) intervient auprès des enfants de 2 à 12 ans (6e inclus) et des collégiens Jean Vilar et Jean Lurçat (sans limite d'âge) qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Il agit en complément de l'école, essentiellement hors temps scolaire, dans les domaines éducatif, social, sanitaire, culturel ou sportif et intervient prioritairement au profit des élèves résidant en zones urbaines sensibles ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

Le portage juridique de ce Programme est assuré par la Caisse des Ecoles de la Ville d'Angers.

Quatre coordinateurs interviennent sur les quartiers prioritaires Monplaisir, Belle-Beille, Hauts-de-Saint-Aubin, Roseraie, Bédier, Beauval, Morellerie, Savary et Grand-Pigeon pour mettre en place des parcours individualisés au profit des enfants. Ces parcours sont mis en œuvre par des vacataires recrutés par la Ville.

Lors de la séance du 27 octobre 2014, le Conseil municipal a approuvé une convention portant sur les modalités de remboursement applicable pour l'année scolaire 2013 / 2014. La convention est reconduite chaque année scolaire par un avenant.

Cet avenant a pour but de :

- Reconduire la convention du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2018,
- Permettre le remboursement à la Ville par le PRE des salaires et indemnités kilométriques versés aux intervenants-vacataires du PRE,
- Permettre le remboursement par la Caisse des Ecoles à la Ville d'Angers des rémunérations et indemnités kilométriques sur présentation d'un titre de recettes trimestriel sur la base de la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2014-579 du Conseil municipal du 27 octobre 2014 approuvant la convention portant sur les modalités de remboursement,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant n°4 à la convention avec la Caisse des Ecoles pour le Programme de Réussite Educative (PRE).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

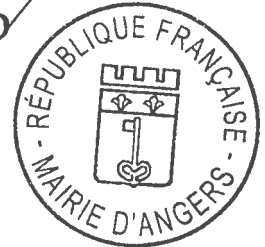
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-530

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Programme Réussite Educative

Programme de Réussite Educative - Caisse des Ecoles - Subvention complémentaire - Avenant n°1 à la convention.

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

Par délibération du 27 mars 2017, la Ville d'Angers a attribué une subvention pour l'année 2017 de 35 000 € à la Caisse des Ecoles, gestionnaire du Programme de Réussite Educative.

En 2016, 146 parcours individualisés ont été mis en place et, au 31 août 2017, 162 parcours. Du fait de l'augmentation de la mise en place du nombre de parcours, la Caisse des Ecoles demande une subvention complémentaire de 7 500 € pour l'année 2017.

Pour ce faire, un avenant n°1 à la convention doit être signé avec la Caisse des Ecoles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2017-131 du Conseil municipal du 27 mars 2017 approuvant la convention avec la Caisse des Ecoles,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention avec la Caisse des Ecoles, pour le versement d'une subvention complémentaire de 7 500 €.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Attribue une subvention complémentaire d'un montant de 7 500 € à la Caisse des Ecoles.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-531**

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Enseignement privé du 1er degré - Année scolaire 2017/2018 - Restauration pour les cantines scolaires privées et mise en œuvre des rythmes scolaires - Attribution de subventions - Conventions avec les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGE) - Approbation.

Rapporteur : *Ahmed EL BAHRI*,

EXPOSE

Comme chaque année, le Conseil municipal a voté une subvention à caractère social pour les cantines scolaires privées.

Depuis plusieurs années, le Conseil municipal effectue la ventilation de cette somme entre les différentes écoles privées de la Ville, sur proposition de l'association Aide aux Elèves des Etablissements Catholiques d'Angers (AIDECAN).

Elle s'élève pour l'année scolaire 2017/2018 à 285 000 € (réparti selon l'annexe ci-jointe).

Par ailleurs, depuis la rentrée scolaire 2015 / 2016, toutes les écoles privées d'Angers ont mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires. Pour maintenir l'aide à la réalisation des activités périscolaires, la Ville propose d'attribuer, comme l'année dernière, une aide de 50 € par élève scolarisé, représentant une subvention totale de 187 350 € pour l'année scolaire 2017 / 2018.

Il est proposé de verser cette aide en 2 fois :

- 108 050 € sur le budget 2017,
- 79 300 € sur le budget 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

DELIBERE

Approuve, pour l'année scolaire 2017 / 2018, la répartition de la subvention d'aide à la restauration privée d'un montant total de 285 000 €, aux différents Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGE), comme indiqué en annexe.

Approuve les conventions d'attribution de subventions à intervenir avec les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGE).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions.

Attribue aux OGE une aide d'un montant de 187 350 €, correspondant à 50 € par élève, pour la mise en œuvre des rythmes scolaires et versés en 2 fois :

- 108 050 € sur le budget 2017
- 79 300 € sur le budget 2018.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité.

Abstention : 1, M. Alain PAGANO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
**Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO**



ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

**SUBVENTION RESTAURATION SCOLAIRE
ATTRIBUEE AUX ECOLES PRIVEES D'ANGERS**

ECOLE	DOTATION
. Bellefontaine	11 433 €
. Curé d'Ars	6 673 €
. Immaculée Conception	48 128 €
. Notre Dame de la Miséricorde	20 942 €
. Sacré Cœur Madeleine	7 581 €
. Sacré Cœur République	13 203 €
. Saint Antoine	16 245 €
. Saint Augustin	22 583 €
. Saint Jean de La Barre	43 994 €
. Saint Laud - N.D. de l'Esvière	3 663 €
. Saint Martin	7 596 €
. Saint Paul des Genêts	10 471 €
. Saint Pierre	14 762 €
. Saint Serge	9 950 €
. Sainte Agnès	7 868 €
. Sainte Bernadette	25 896 €
. Sainte Thérèse	14 012 €
TOTAL	285 000 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-532**

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Manifestations
Enfance, éducation, formation**

**Réseau Canopé - Mise à disposition d'outils pédagogiques et de formations à l'animation -
Convention - Approbation.**

Rapporteur : *Ahmed EL BAHRI*,

EXPOSE

Les parents sont et restent les premiers éducateurs de leurs enfants. Mais la réussite éducative est également assurée par l'école et par d'autres acteurs du territoire, dans une forme d'alliance que les Assises de la réussite éducative, organisées par la Ville d'Angers, ont mis en valeur en septembre 2015. Cette démarche est l'une des principales orientations inscrites dans la Politique Educative Locale (PEL) approuvée lors du Conseil Municipal de septembre 2016.

Parmi ces acteurs du territoire, le réseau Canopé se propose d'intervenir au quotidien auprès des acteurs de l'éducation, pour placer son expertise au service de ceux qui œuvrent chaque jour pour la réussite de tous les élèves.

Dans la continuité de la convention signée en 2015 avec Canopé, et qui a pris fin en juillet 2017, il apparaît nécessaire de poursuivre notre coopération, notamment sur la formation des acteurs.

Le réseau Canopé de l'Académie de Nantes propose à la Ville d'Angers une offre d'abonnement à l'Atelier Canopé de Maine-et-Loire par la mise à disposition pour les écoles publiques et structures périscolaires d'Angers d'une bibliothèque d'outils pédagogiques ainsi que d'un catalogue d'animations/formations destiné principalement aux animateurs des temps périscolaires.

A cet effet, une convention est signée avec le Réseau Canopé et la Ville d'Angers pour définir les modalités de mise en œuvre de cette offre de service, dont le montant est fixé à 6 000 € par année scolaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 décembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention avec le réseau Canopé portant sur la mise à disposition d'outils pédagogiques bénéficiant aux écoles publiques et structures périscolaires d'Angers ainsi que d'un catalogue de formations à l'animation ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention ;

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopté à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
L'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-533

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Pilotage de la politique
Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Evolution du service Cafpro - Convention -
Approbation.**

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

Pour faciliter les démarches des usagers et l'accompagnement social des agents, la Ville d'Angers dispose d'un accès à Cafpro, un site permettant de consulter le quotient familial.

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) propose désormais à tous les partenaires un accès unique à un bouquet de services dénommé « Mon Compte Partenaire ».

Un nouveau service, CDAP (Consultation des Données Allocataires par les Partenaires) remplacera l'actuel service Cafpro avec :

- un accès rapide via la rubrique « Partenaires » du caf.fr, rubrique anciennement dénommée « Partenaires/bailleurs »
- un enrichissement du contenu, refonte graphique, ergonomie intuitive et adaptabilité de l'écran selon les appareils (ordinateur, tablette, smartphone)
- une authentification par un identifiant et un mot de passe unique pour les différents services de la Caf proposés aux partenaires
- une gestion flexible des habilitations : selon les mouvements de personnel, avec la possibilité de créer, modifier, supprimer les identifiants et mots de passe d'accès des collaborateurs / utilisateurs.

Un responsable des habilitations pour la collectivité « Ville d'Angers » gèrera les différents profils des utilisateurs des services et/ou structures.

La présente convention définit les modalités d'accès au Compte Partenaire pour la Ville d'Angers, la gestion en mode délégué des habilitations par la Ville d'Angers et le périmètre d'utilisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui définit les modalités d'accès au Compte Partenaire pour les services de la Ville d'Angers, la gestion en mode délégué des habilitations par la Ville d'Angers et le périmètre d'utilisation.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est
susceptible de faire l'objet d'un
recours devant le tribunal
administratif de Nantes dans
un délai de deux mois.*

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-534

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

Trophées de la robotique 2018 - Les Francas - Planète Sciences Sarthe - Attribution de subventions - Convention - Approbation -

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

La Ville d'Angers soutient, pour la 15^{ème} année, les qualifications régionales des Trophées de la robotique.

Cette manifestation, qui réunit 50 équipes de la Région, dont 27 d'Angers, le 18 mars 2018, au Parc des Expositions d'Angers, offre aux jeunes la possibilité d'être les acteurs de leur apprentissage, de mettre en pratique et de valoriser leurs savoirs : cet événement constitue en effet pour les participants l'occasion de mener un projet, de s'y investir, de s'initier à un travail collectif permettant ainsi l'expérimentation de la démarche scientifique.

Aboutissement de tout un travail préalable, en particulier pour les enfants d'Angers dans le cadre des temps périscolaires et des activités du Contrat Educatif Local, les trophées de la robotique ont permis, depuis leur mise en place, de développer le nombre d'ateliers, que ce soit dans les écoles, les collèges ou les accueils de loisirs.

Cette initiative fournit également l'occasion à la Ville d'Angers et à ses partenaires, de faire vivre un réseau d'acteurs dans une démarche commune, de valoriser et de communiquer sur les activités scientifiques et techniques. Un vaste espace d'animation y a été ainsi développé, associant également les parents et les enfants.

Comme les années précédentes, les Francas de Maine-et-Loire, qui assurent des ateliers de robotique dans le cadre des actions périscolaires aux côtés des animateurs municipaux, prennent en charge l'organisation de cet événement en lien étroit avec Planète Sciences Sarthe.

Ils assurent ainsi :

- la coordination et l'organisation générale de la manifestation avec les différents partenaires (mobilisation de plus de 50 bénévoles) ;
- la conception et l'organisation de l'espace d'animation pour valoriser le numérique, la culture scientifique et technique, notamment en direction des familles.

Pour 2018, des frais supplémentaires seront engagés pour fêter le 15ème anniversaire, comme la réalisation d'un film sur tout le déroulement de la journée, le « film des 15 ans » et la projection sur écran vidéo des matchs disputés en direct sur scène.

Pour la préparation de cet événement, il est proposé de verser, dès cette année 2017, une subvention exceptionnelle de 3 000 € aux Francas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve la convention tripartite avec les Associations Les Francas et Planète Sciences Sarthe, dans le cadre de l'organisation des Trophées de la Robotique 2018.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue, sur 2017, une subvention exceptionnelle de 3 000 € aux Francas pour la préparation du 15^{ème} anniversaire de l'organisation des Trophées de Robotique à Angers.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017 et suivants .
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-535

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Manifestations
Enfance, éducation, formation**

**Association Ecole des Parents et des Educateurs (EPE)- Attribution d'une subvention
exceptionnelle.**

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

L'Ecole des Parents et des Educateurs 49 (EPE), membre de la Fédération Nationale des Ecole des Parents et des Educateurs, accompagnent les parents, les jeunes et les professionnels dans le souci de renforcer les alliances éducatives.

L'EPE fait le choix de ne fournir aucun mode d'emploi et se propose d'aider les personnes à trouver leur propre chemin en s'appuyant sur l'apport des sciences humaines et l'idée selon laquelle toute personne est en capacité de mobiliser ses propres ressources.

La Ville a attribué en 2017 une subvention de 4 000 € à l'Association EPE 49.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 250 € pour le soutien du colloque sur l'estime de soi de l'enfant. Ce colloque s'est déroulé le 23 novembre 2017 à la salle Claude Chabrol à Angers. Des tables rondes se dérouleront de 13h30 à 17h30, suivies d'une soirée débat le soir ouverte à tout public animée par Daniel Marcelli. Ce colloque est gratuit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 250 € à l'Ecole des Parents et des Educateurs 49, pour l'organisation d'un colloque sur l'estime de soi de l'enfant.

Impute les dépenses au budget de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est
susceptible de faire l'objet d'un
recours devant le tribunal
administratif de Nantes dans
un délai de deux mois.*

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-536

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux activités du cinéma et aux arts visuels

Festival Premiers Plans 2018 - Convention annuelle d'objectifs et de moyens - Attribution d'une subvention.

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

La Ville d'Angers mène une politique culturelle qui valorise et développe les interactions entre la création, la diffusion, la formation, la transmission des savoirs, en s'appuyant sur le foisonnement associatif, les projets des grands équipements et événements et sur ses propres ressources.

Elle prend appui sur la qualité des projets portés par les différents acteurs et structures culturels du territoire angevin dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, des arts visuels, de la littérature, de la culture scientifique et du patrimoine.

La Ville d'Angers soutient les associations concourant à l'intérêt général par le biais de conventions d'objectifs, selon la réglementation en vigueur.

Certaines conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2017 dont celle conclue avec l'association Premiers plans.

Au regard du bilan présenté par l'association, la Ville a décidé de reconduire son soutien en établissant une convention annuelle d'objectifs pour l'exercice 2018.

Afin de permettre un premier versement le plus tôt possible dans l'année 2018 en raison de l'avancement du festival (du 12 au 21 janvier 2018) lié au chantier de rénovation du Centre des Congrès, il est proposé de permettre la signature de cette nouvelle convention dès décembre 2017 qui prévoit une subvention 2018 fixée à 425 000 €, sous réserve du vote du budget primitif 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention annuelle d'objectifs, pour l'exercice 2018, passée avec l'association Premiers Plans.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Attribue une subvention de 425 000 € à l'association Premiers Plans sous réserve du vote du budget primitif 2018.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-537

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Parcours d'éducation artistique et culturelle - Année scolaire 2017-2018 - Conventions annuelles d'objectifs - Avenants - Approbation.

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Depuis 2013, l'Etat a réaffirmé la priorité qu'il accordait à l'éducation artistique et culturelle et en a fait un axe majeur de sa politique. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) travaille à sa mise en œuvre en région, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Nantes et les collectivités. A cet effet, elle cherche à soutenir et conforter les politiques territoriales de sensibilisation à l'art et à la culture mises en place par les collectivités territoriales.

Depuis 4 ans, la Ville a accompagné, grâce au soutien de la DRAC des Pays de la Loire et du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) de Maine et Loire, la mise en œuvre de parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) conçus sur mesure et axés sur différents champs artistiques organisés dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Ces parcours d'Education Artistique et Culturelle s'inscrivent dans la politique éducative globale menée par la Ville d'Angers, qui contribue à l'éveil, l'épanouissement et l'acquisition de l'autonomie des enfants et des jeunes.

L'enjeu de ces parcours est d'établir des passerelles entre les temps scolaires et périscolaires, pour installer une continuité éducative auprès des jeunes Angevins.

Forte de l'intérêt suscité auprès des enfants concerné par cette démarche expérimentale, la Ville souhaite poursuivre le développement de 5 parcours EAC sur trois quartiers prioritaires de la politique de la Ville autour :

- du cirque avec l'Ecole des Arts du Cirque « La Carrière »,
- du théâtre avec l'association Parole D.E.L.I.E.E (gestionnaire du Théâtre du Champ de Bataille),
- de la musique avec la Galerie Sonore et le Conservatoire à Rayonnement Régional,
- de la culture patrimoniale avec le Service Educatif Ville d'Art et d'Histoire.

Le coût global de ces parcours d'éducation artistique et culturelle au titre de l'année scolaire 2017/2018 s'élève à 50 935 €. La Ville d'Angers apporte son soutien aux partenaires concernés pour un montant de 17 592 € ; la part restante étant prise sur les budgets propres de ces différentes structures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2016-648 du Conseil municipal du 19 décembre 2016 approuvant des conventions annuelles d'objectifs avec la Galerie Sonore et l'Ecole des Arts du Cirque « La Carrière »

Vu la délibération DEL-2017-73 du Conseil municipal du 27 février 2017 approuvant la convention annuelle d'objectifs avec Parole D.E.L.I.E.E.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

DELIBERE

Approuve les avenants à intervenir avec les associations Ecole des Arts du Cirque « la Carrière », Parole D.E.L.I.E.E, et Galerie Sonore.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces avenants.

Attribue les subventions d'un montant de 17 592 € aux partenaires culturels suivants :

- Association CNRP Galerie Sonore..... 4 972 €
- Association Parole D.E.L.I.E.E 5 180 €
- Ecole des Arts du Cirque « La Carrière »..... 7 440 €

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout document y afférent.

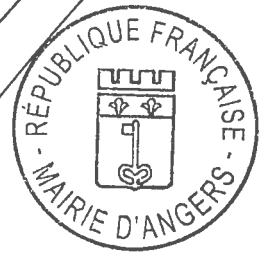
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-538**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : *Alain FOUQUET*,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique d'aide aux activités des acteurs culturels du territoire, la Ville d'Angers souhaite apporter son soutien à plusieurs associations :

L'association Angers BD organise les 9 et 10 décembre 2017 le 19^{ème} festival Angers BD qui propose des séances de dedicaces d'une cinquantaine d'auteurs, renommés comme émergents, l'attribution du prix « Première bulle », des expositions, des animations et des stands liés à l'univers de la BD. En raison de la fermeture du Centre des Congrès pour travaux, l'édition 2017 aura lieu dans le Forum du Quai. Cette relocalisation engendrant un surcoût important, l'association recherche des recettes complémentaires. Elle sollicite notamment une aide, à titre exceptionnel, complémentaire à sa subvention annuelle de fonctionnement (14 000 €).

L'association angevine OCTO-VERSO créée en 2017 a pour objectif de transformer l'ancien kiosque à journaux de la place du Ralliement à Angers en lieu d'exposition d'art contemporain temporaire. L'association souhaite offrir aux artistes et aux Angevins un nouveau lieu d'exposition et d'échange autour de l'art contemporain. L'association soutient par ce projet la création contemporaine en permettant à de jeunes artistes français de produire et/ou de diffuser des œuvres dans un lieu particulièrement visible et passant. OCTO-VERSO proposera une exposition test en 2018, soutenue par la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, pour un montant total de 2 200 €, à :

Angers BD.....	1 700 €
Octo-Verso	500 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-539

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Charte Culture et Solidarité - Conventions avec les structures culturelles pour la saison 2017-2018 - Approbation

Rapporteur : Pascale MITONNEAU,

EXPOSE

La Charte Culture et Solidarité, initiée par la Ville d'Angers, s'adresse en priorité aux personnes isolées et en difficulté financière. Elle a pour objectif l'accompagnement de ces personnes dans la découverte de formes artistiques et culturelles, la valorisation de leur culture et leur créativité. L'art et la culture ouvrent à chacun la possibilité de nouer des liens, de partager des émotions avec d'autres personnes et de se sentir citoyen. La Charte Culture et Solidarité inscrit ses actions dans la vie de la cité et met en place les conditions d'une mixité sociale.

Ce sont près de 60 partenaires qui s'engagent : associations, maisons de quartier, services et structures de création, de diffusion et de médiation artistique et culturelle. Pour les participants, ce sont des ateliers de pratique artistique, des sorties culturelles à un tarif unique de 2 €, des temps d'échange autour de formes artistiques, des rencontres avec des artistes, la découverte de lieux de création... Autant d'occasions d'être en relation avec d'autres.

Les partenaires de la Charte Culture et Solidarité proposent un ensemble de spectacles, de concerts, d'ateliers, visites sur la saison 2017/2018. Les dates, le nombre de places mises à disposition, les modalités de réservation, les tarifs et les actions spécifiques sont déterminées avec eux.

Pour certains partenaires, la Charte Culture et Solidarité fait l'objet d'une convention :

- Centre Culturel de l'Ouest - l'Abbaye de Fontevraud,
- Angers Nantes Opéra,
- Département de Maine-et-Loire – Collégiale St Martin,
- Adrama - Le Chabada,
- Orchestre National des Pays-de-la-Loire.

Pour les partenaires suivants, la Charte Culture et Solidarité fait l'objet d'un article et d'une annexe dans les conventions d'objectifs en cours :

- Cinéma Parlant et Cinéma 400 Coups,
- Centre National des Arts de la Rue - La Papeterie,
- Centre National de Danse Contemporaine,
- Festival Cinémas et Cultures d'Afrique,
- E.P.C.C. Anjou Théâtre – Festival d'Anjou,
- Festival Premiers Plans,
- Le Quai-CDN,
- Parole Déliée – Théâtre du Champ de Bataille,
- Terre des Sciences.

Les dépenses prévues sont au maximum 66 000 € pour la prise en charge des frais engagés sur la saison culturelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)
DELIBERE

Approuve les conventions avec les structures culturelles partenaires de la Charte Culture et Solidarité, à savoir :

- Centre Culturel de l'Ouest - l'Abbaye de Fontevraud,
- Angers Nantes Opéra,
- Département de Maine-et-Loire – Collégiale St Martin,
- Adrama - Le Chabada,
- Orchestre National des Pays-de-la-Loire,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions, ainsi que tout document afférent au dossier ;

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-540

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Dispositif "Partenaires club" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

371 dossiers ont été reçus à la Ville d'Angers pour ce mois de novembre dans le cadre du dispositif d'aide à la licence « Partenaires club ».

Cette opération est destinée à faciliter les inscriptions des jeunes Angevins, âgés de 6 à 17 ans révolus, dans les associations sportives d'Angers, et, dont les parents ont un quotient familial inférieur ou égal à 706.

Ce dispositif représente, pour le mois de novembre 2017, une dépense de 28 820,34 €, qui concerne les 2/3 des frais d'adhésion pris en charge par la Ville pour ces dossiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

DELIBERE

Attribue la somme de 28 820,34 € aux associations sportives, dont le détail figure en annexe.

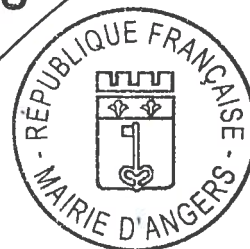
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 - Dispositif "Partenaires club" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions

ANNEXE

Associations	Conseil Municipal 25 septembre 2017	Conseil Municipal 30 octobre 2017	Conseil Municipal 27 novembre 2017
A. Equestre St Barthélémy Equitation		66,67 €	
Angers Athlé		-	480,03 €
Angers Boxing Club		1 640,34 €	274,41 €
Angers Judo		264,00 €	674,00 €
Angers Natation Course		178,14 €	
Angers Natation Water polo		-	548,82 €
Angers SCO Football		-	956,79 €
Angers Sport Lac de Maine Football		-	4 266,00 €
Angers Tennis Club		457,35 €	182,94 €
Angers Tir Sportif		-	253,34 €
Angers Vaillante Football	6 031,47 €	9 368,82 €	360,00 €
Athlétic Taëkwondo Dojang		1 280,58 €	731,76 €
Badminton Angers Club		-	640,02 €
Dansarte		-	2 286,75 €
Echiquier Angevin		60,00 €	
ESCA'L-ADAPEI 49		182,94 €	
ES Saint Léonard Tennis de table		120,34 €	
Etoile Angers Basket		-	4 164,68 €
Hawks Angers Roller		91,47 €	
Intrépide Angers Football		13 000,83 €	2 259,11 €
Judo Club Anjou		91,47 €	1 463,52 €
Judo Club Roseraie		-	1 863,56 €
Ketsugo Angers Judo		-	1 852,05 €
Notre Dame des Champs Escrime		-	91,47 €
SCO Athlétisme		-	73,34 €
Sporting Club Angevin		80,00 €	5 123,34 €
Team Dom Angers		182,94 €	274,41 €
Tennis Club Baumette		2 345,70 €	
TOTAL		29 411,59 €	28 820,34 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-541

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Gymnase de Belle Beille et piscines municipales - Convention de partenariat avec l'association Entretien Physique pour Adultes (EPA).

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

L'association « Entretien Physique pour Adultes » (E.P.A.) participe très activement au développement des activités sportives de loisirs pour les adultes.

Au vu du nombre d'adhérents toujours très élevé, cette association rencontre régulièrement des difficultés à obtenir suffisamment de créneaux dans les salles et dans les piscines pour accueillir ceux-ci.

Par le biais d'une précédente convention, l'association a contribué à l'investissement du matériel sportif de musculation du gymnase de Belle Beille.

Elle souhaite s'engager à collaborer à nouveau avec la Ville au développement des pratiques sportives pour les adultes, avec, en contrepartie, une priorité d'accès aux créneaux dans les installations municipales donnée à l'E.P.A.

A cet effet, il convient de renouveler une telle convention avec l'association Entretien Physique pour Adultes en vue de fixer les modalités du partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à conclure entre la Ville d'Angers et l'association Entretien Physique pour Adultes,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer,

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-542

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et, les grands événements sportifs - Développement de la natation - Olympiade 2017-2020 - Convention de partenariat - Approbation.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Dans le prolongement des actions conduites dans le cadre de la précédente olympiade 2012-2016, la Ville d'Angers et la Fédération Française de Natation (FFN), en collaboration avec les structures territoriales déconcentrées et les clubs locaux, souhaitent renouveler, par convention, leur engagement pour une nouvelle olympiade (2017-2020).

Cette convention a pour principaux objectifs de :

- Prolonger la collaboration établie depuis plusieurs olympiades au bénéfice du développement de la natation,
- Assurer la promotion des secteurs de développement de la FFN,
- Capitaliser sur des événements (compétitions de haut niveau, compétitions nationales et animations grand public), dans le cadre du projet « Angers Sport 2020 », contribuer à son rayonnement en matière de sports et soutenir le développement des structures et des clubs,
- Assurer une utilisation optimale de la piscine Jean Bouin qui bénéficie d'une certification fédérale pour les compétitions de course, water-polo et natation synchronisée et de la base nautique du Lac de Maine pour les compétitions d'eau libre.

La Fédération s'engage ainsi à confier l'organisation de plusieurs événements de niveau national ou international, répartis sur les quatre années de la convention, tels que :

- Les championnats de France d'Hiver des Maîtres de natation course du 22 au 25 mars 2018 (porteur Angers Natation Course)
- La coupe de France des Régions de Water-Polo en juillet 2019 (porteur Angers Natation Water-Polo)
- Les championnats de France en bassin de 25 m de natation course en novembre/décembre 2019 (porteur Angers Natation Course)
- Une étape de coupe de France ou championnats de France d'eau libre en 2020 (porteur Angers Natation Course avec le soutien Aquarius Club Angers sur la sécurité)
- Sous-réserve d'éligibilité bassin : une étape de World Ligue Féminine de Water-Polo (porteur Angers Natation Water-Polo).

Ces organisations se feront en collaboration avec les structures déconcentrées (Ligue Régionale des Pays de la Loire et Comité Départemental de Maine et Loire) et les clubs de la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à conclure avec les différents partenaires de la natation, au titre de l'Olympiade 2017-2020.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-543**

SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique

Angers Sport Santé - Axe 2 - Orientation 6 - Centre Médico Sportif Angevin (CMSA) - Convention de partenariat avec le CHU d'Angers - Approbation.

Rapporteur : *Richard YVON*,

EXPOSE

La Ville et la CHU d'Angers, et plus particulièrement son service de médecine du sport, collaborent pour proposer une réponse en termes de médecine du sport et de prévention par l'activité physique et sportive. Cette collaboration permettra d'assurer, dans un premier temps, les examens médicaux pour l'établissement des certificats médicaux attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport comme le faisait l'ancien centre médico sportif et, dans un second temps, étoffera son offre dans le domaine de la prévention avec par exemple :

- des examens médicaux lors de la reprise d'une activité physique et sportive destinées à prévenir d'éventuels risques cardio-vasculaires en ostéo articulaire ;
- la participation à un dispositif de prescription médicale d'activités physiques et sportives en partenariat avec les médecins généralistes ;
- la participation et la mise en place d'évènements locaux ou de projets faisant la promotion de l'activité physique et sportive comme un moyen de prévention ou de meilleure santé, et à l'élaboration d'une communication locale de promotion de l'activité physique.

Pour mener à bien ses objectifs, les porteurs du projet envisagent de mobiliser des professionnels médicaux et de l'éducation physique et sportive : professionnels « seniors » ou en formation.

C'est dans ce cadre qu'est proposée la convention avec le CHU d'Angers qui précise les conditions d'intervention, pour un mi-temps, d'un médecin hospitalier spécialisé en médecine du sport et qui s'inscrit dans Angers Sport Santé – Axe 2 – Orientation 6.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 novembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention avec le CHU d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-544

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Association GlobDrep - Colloque Régional sur la Drépanocytose - Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Richard YVON,

EXPOSE

La drépanocytose est une maladie héréditaire touchant l'hémoglobine du sang avec une déformation des globules rouges à l'origine de crises musculaires douloureuses, une anémie chronique, une plus grande sensibilité aux infections. Cette maladie touche environ 50 millions de personnes dans le monde. Elle est surtout fréquente dans les populations d'origine africaine. La prévalence est de 1/1900 naissances en France. A Angers, plus d'une cinquantaine de patients adultes et enfants sont suivis au CHU.

L'association GlobDrep a été créée à Angers en 2016. Elle a pour objectifs de :

- Contribuer à la diffusion des informations concernant le dépistage, le suivi, les méthodes de traitement et les avancées scientifiques sur la drépanocytose,
- Soutenir les malades atteints de drépanocytose ainsi que leurs familles,
- Eduquer les familles et les enfants malades pour une meilleure prise en charge de la maladie,
- Rompre l'isolement en créant des lieux d'échanges entre les malades et les familles de malades drépanocytaires,
- Servir d'interface entre les malades, les hôpitaux et les institutions administratives,
- Collaborer avec les spécialistes des centres de référence et centres de compétence,
- Etablir des échanges avec d'autres associations de lutte contre la drépanocytose en France,
- Aider et favoriser l'accès aux soins pour les drépanocytaires en République Centrafricaine.

Afin de mener à bien ses objectifs, l'association a organisé un colloque régional, grand public, le 10 novembre 2017, intitulé « Vivre avec la Drépanocytose ». Pour l'aider, dans cette organisation, il est proposé d'attribuer une subvention de 350 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 novembre 2017

DELIBERE

Attribue à l'association GlobDrep une subvention de 350 € pour l'organisation du colloque régional « Vivre avec la Drépanocytose ».

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-545

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Unité de Coordination Tabacologique (UCT) - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Rapporteur : Richard YVON,

EXPOSE

L'Unité de Coordination Tabacologique (UCT) est une unité fonctionnelle du département de pneumologie du CHU d'Angers. L'équipe réalise notamment des consultations externes d'aide à l'arrêt du tabac mais aussi des consultations pendant les hospitalisations pour une sensibilisation et un accompagnement au sevrage tabagique. En 2010 et 2016, la Ville a apporté son soutien financier à l'accueil et l'accompagnement au sevrage tabagique pour des personnes en situation de précarité qui comprend notamment la mise à disposition gracieuse de produits de substitution. Depuis son ouverture, ce projet a permis d'inclure environ 300 patients.

L'UCT poursuit son action et est partenaire comme l'année dernière de l'opération Moi(s) Sans Tabac avec des interventions sur les quartiers prioritaires angevins et au Point Accueil Santé Solidarités.

Afin de lui permettre de poursuivre l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de précarité et la mise à disposition gracieuse de substituts nicotiniques, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 novembre 2017

DELIBERE

Attribue à l'Unité de Coordination Tabacologique une subvention de 2 000 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
**Florian SANTINHO**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-546

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Les Hauts-de-Saint-Aubin - Immobilière Podeliha - Réhabilitation de 28 logements - Rue du Capitaine Echman - Garantie d'emprunt d'un montant de 550 000 €

Rapporteur : Daniel DIMICOLI,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA HLM) Immobilière Podeliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 550 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer la réhabilitation de 28 logements, au 2,4, et 6 rue du Capitaine Echman à Angers.

La SA HLM Immobilière Podeliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole garantissant 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de prêt n°68131 en annexe signé entre la SA HLM Immobilière Podeliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Immobilière Podeliha pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de cinq cent cinquante mille euros (550 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°68131 constitué d'une ligne de prêt, pour financer la réhabilitation de 28 logements, au 2, 4, et 6 rue du Capitaine Echman à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Immobilière Podeliha, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SA HLM Immobilière Podeliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la SA HLM Immobilière Podeliha et la ville d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



désignation	quantité	état	prix minimum	mise à prix	budget
GBRY0448 BROYEUR BRANCHE - GANDINI CHIPPER 09TPS CH042407	1	en l'état	500 €	800 €	BP
COMPRESSEUR A 2 PISTONS + MOTEUR ELECT. 380 VOLTS 2CV SANS CUVE	1	en l'état	90 €	120 €	BP
GNHP0932 NETTOYEUR HP SPORT - KRANZLE QUADRO 11/140 TST	1	en l'état	50 €	80 €	BP
GNHP9707 NETTOYEUR HP - KARCHER HDS	1	en l'état	50 €	80 €	BP
ASPIRATION FUMEE 1 900M3/H - SACATEC 400v/tri 1,1KW 50Hz	1	en l'état	250 €	350 €	BP
GSC00150 SCOOTER MBK NEXT GENERATION - IMMAT. BT 743S	1	en l'état	50 €	80 €	BP
G5OU0875 SOUFFLEUR SUR ROUES - BILLY GOAT F601S	1	en l'état	90 €	120 €	BP
G5OU0876 SOUFFLEUR SUR ROUES - BILLY GOAT F601S	1	en l'état	90 €	120 €	BP
G5OU0884 SOUFFLEUR SUR ROUES - BILLY GOAT F601S	1	en l'état	90 €	120 €	BP
GATO9010 ATOMISEUR PORTE A DOS - STIHL SR400	1	en l'état	50 €	90 €	BP
GTA09579 ATOMISEUR PORTE A DOS - SOLO 40123 555599	1	en l'état	40 €	80 €	BP
ROBOT TONTE - AMBROGIO LINE 200 BASIC	1	en l'état	150 €	200 €	BP
GPOM9219 MOTOPOMPE - HONDA WT20X	1	en l'état	40 €	70 €	BP
Broyeur à végétaux	1	en l'état	60 €	90 €	BP
GROUPE ELECTROGENE N PARC 816	1	en l'état	30 €	50 €	BP
GROUPE ELECTROGENE N PARC 538	1	en l'état	30 €	50 €	BP
GROUPE ELECTROGENE N PARC 1014	1	en l'état	30 €	50 €	BP
MARTEAU PIQUEUR WACKER BH23 N PARC 1185	1	en l'état	150 €	200 €	BP
MARTEAU PIQUEUR WACKER BH23 N PARC 1187	1	en l'état	150 €	200 €	BP
MARTEAU PIQUEUR WACKER BH23 N PARC 1098	1	en l'état	150 €	200 €	BP
MARTEAU PIQUEUR WACKER BH23 N PARC 1186	1	en l'état	150 €	200 €	BP
PNEUS BLACK STAR 185/75R16 104/102N	4	neuf	100 €	120 €	BP
LOT APPAREIL DIAGNOSTIC POLLUTION	1	en l'état	80 €	120 €	BP
FONTAINE DE NETTOYAGE 2 OK UNE A REMETTRE EN ETAT	3	en l'état	120 €	150 €	BP
GONFLEUR SOURIAU	1	en l'état	30 €	50 €	BP
PURGEUR SYSTÈME REFROIDISSEMENT WYNN S	1	en l'état	50 €	70 €	BP
PURGEUR DE FREIN A REMETTRE EN ETAT FACOM	1	en l'état	30 €	50 €	BP
NETTOYEUR SYSTÈME INJECTION WYNN S	1	en l'état	50 €	80 €	BP
ASPIRATEUR DOUBLE MOTEUR GERNI 2900W	1	en l'état	40 €	60 €	BP
POMPES FONTAINES	6	en l'état	200 €	250 €	BP
CRIC MARQUE RASSANT VL UTILITAIRE	1	en l'état	30 €	50 €	BP
lot de 5 jeans bleus femme kiplay T 38	1	neuf	39 €	45 €	BP
lot de 5 jeans bleus femme kiplay T 40	1	neuf	39 €	45 €	BP
lot de 5 jeans bleus femme kiplay T 42	1	neuf	39 €	45 €	BP
lot de 5 jeans bleus femme kiplay T 44	1	neuf	39 €	45 €	BP
lot de 5 pantalons de pluie HV XL	2	neuf	44 €	50 €	BP
lot de 5 pantalons de pluie bleu l	1	neuf	37 €	43 €	BP
lot de 5 pantalons de pluie bleu m	1	neuf	37 €	43 €	BP
lot de 5 pantalons de pluie bleu XL	1	neuf	37 €	43 €	BP

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-547

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Monplaisir - Immobilière Podeliha - Réhabilitation d'un logement - Rue du Petit Chaumineau - Garantie d'emprunt d'un montant de 25 000 €

Rapporteur : Daniel DIMICOLI,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA HLM) Immobilière Podeliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 25 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer la réhabilitation d'un logement, 20 rue du Petit Chaumineau à Angers.

La SA HLM Immobilière Podeliha sollicite, à cet effet, la garantie de la Ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole garantissant 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2,
Vu le contrat de prêt n°69155 en annexe signé entre la SA HLM Immobilière Podeliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Immobilière Podeliha pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de vingt-cinq mille euros (25 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°69155 constitué d'une ligne de prêt, pour financer la réhabilitation d'un logement, 20 rue du Petit Chaumineau à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Immobilière Podeliha, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SA HLM Immobilière Podeliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie avec la SA HLM Immobilière Podeliha.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-548**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Madeleine - Saint-Léonard - Justices - Immobilière Podeliha - Réhabilitation de 68 logements - Boulevard Jacques Millot - Garantie d'emprunt d'un montant de 1 580 000 €

Rapporteur : *Daniel DIMICOLI*,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA HLM) Immobilière Podeliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 1 580 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer la réhabilitation de 68 logements au 24, 26, 28, 30 et 32 Boulevard Jacques Millot à Angers.

La SA HLM Immobilière Podeliha sollicite, à cet effet, la garantie de la Ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole garantissant 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2,
Vu le contrat de prêt n°69107 en annexe signé entre la SA HLM Immobilière Podeliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Immobilière Podeliha pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant d'un million cinq cent quatre vingt mille euros (1 580 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°69107 constitué d'une ligne de prêt, pour financer la réhabilitation de 68 logements au 24, 26, 28, 30 et 32 Boulevard Jacques Millot à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Immobilière Podeliha, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SA HLM Immobilière Podeliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la SA HLM Immobilière Podeliha et la Ville d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué

Florian SANTINHÓ



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-549

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Roseraie - Immobilière Podeliha - Réhabilitation d'un logement - Rue Préaubert - Garantie d'emprunt d'un montant de 13 000 €

Rapporteur : Daniel DIMICOLI,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA HLM) Immobilière Podeliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 13 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer la réhabilitation d'un logement, 21 rue Préaubert à Angers.

La SA HLM Immobilière Podeliha sollicite, à cet effet, la garantie de la Ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole garantissant 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2,
Vu le contrat de prêt n°69648 en annexe signé entre la SA HLM Immobilière Podeliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Immobilière Podeliha pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de treize mille euros (13 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°69648 constitué d'une ligne de prêt, pour financer la réhabilitation d'un logement, 21 rue Préaubert à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Immobilière Podeliha, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SA HLM Immobilière Podeliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la SA HLM Immobilière Podeliha et la Ville d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florlan SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-550

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Mutualisation des services - Avenant n°2 à la convention avec Angers Loire Métropole et le CCAS de la Ville d'Angers - Approbation

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

La loi NOTRe du 7 août 2015 modifiant l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales a permis la mise en place de services communs entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Par délibérations conjointes - adoptées en 2016 - d'Angers Loire Métropole, du CCAS de la Ville d'Angers a intégré la convention de mutualisation de 2012.

Afin de tenir compte des capacités contributives du CCAS, le montant de sa participation à la convention de mutualisation des services est plafonné et fixé au titre de l'exercice 2016, facturé en 2017, à 700 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 décembre 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à la convention de mutualisation des services de 2012.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant à la convention.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-551

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

**Renouvellement des conventions de mutualisation avec Angers Loire Métropole et le CCAS
d'Angers**

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Considérant que le rapprochement des services de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole conduisait à mieux prendre en compte le projet de développement de notre territoire tout en étant source d'une plus grande efficacité des interventions publiques, le Conseil municipal et le Conseil communautaire ont délibéré à plusieurs reprises depuis 2001 pour une mutualisation des services. Ainsi, ce sont vingt-huit services qui font l'objet d'une convention de mutualisation. Un renouvellement général de ces conventions de mutualisation a été effectué en 2012, pour une durée de quatre ans renouvelable par avenant.

Ces mutualisations ont pour objectifs de :

- servir le projet de territoire en regroupant utilement les expertises et les outils d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers au service de la dynamique de développement économique et social portée par Angers Loire Métropole ;
- maintenir un service public de qualité pour les usagers dans un contexte de raréfaction des ressources financières ;
- réaliser des économies pour les redéployer sur des politiques publiques nouvelles contribuant à servir le projet de territoire.

Un bilan de la mutualisation a été réalisé en 2014. Il a démontré l'intérêt de conjuguer des approches orientées, pour une part, vers les usagers et, pour l'autre part, vers les stratégies de développement territorial et d'optimiser les expertises et savoir-faire reconnus des collaborateurs municipaux et communautaires. Ainsi, il est apparu, au terme de ces premières phases de mutualisation, que :

- les actions concourant à la mise en œuvre du projet de territoire ont pu être menées dans une meilleure cohérence, avec des gains de temps et une fluidité de mise en œuvre ;
- de nouvelles politiques publiques ont pu être financées par des redéploiements d'effectifs, en particulier dans les domaines des infrastructures (liaison sud) ou du développement économique ;
- des coopérations en direction des communes membres d'Angers Loire Métropole ont pu être renforcées, à travers le développement du conseil juridique et au montage de dossiers de financements.

Cette démarche de mutualisation a été reconnue au niveau national par le prix de l'innovation financière dans la catégorie « contrôle de gestion local » décerné par l'AFIGESE (Association Finances Gestion Evaluation des collectivités territoriales) et le prix Territoria d'or, dans la catégorie « Optimisation des ressources » décerné par l'Observatoire Territoria (Observatoire National de l'Innovation Publique). Ces prix viennent récompenser la méthode de calcul et d'analyse, par laquelle la Ville et Angers Loire Métropole ont cherché à connaître les économies ou les surcoûts générés du fait de la mutualisation des services et à mesurer, en s'appuyant sur des indicateurs objectifs, l'impact pour chacune des collectivités de la refacturation prévue dans les conventions. En 2012, la Chambre Régionale des Comptes n'a pas remis en cause la méthode d'évaluation des impacts financiers et les modalités de facturation mises en œuvre.

Les conventions étant arrivées à échéance, il y a lieu aujourd'hui d'envisager leur renouvellement du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021, en prenant également en considération les évolutions législatives.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Cette mutualisation s'inscrit dans le cadre des articles L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2011-515 relatif aux modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition.

Ces conventions détaillent les modalités de mise en œuvre de cette mutualisation, reprend les dispositions arrêtées et les obligations de chacune des parties. Elles se composent d'une convention cadre reprenant les dispositions générales applicables à toutes les directions, services et missions mutualisés et de conventions annexes spécifiques propres à chaque direction, services et missions prévoyant en particulier les modalités de mise à disposition s'agissant des postes concernés et des conditions de refacturations. Ces conventions peuvent annuellement faire l'objet d'avenants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis du Comité technique d'Angers et d'Angers Loire Métropole, du 9 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention cadre de mutualisation et les conventions annexes des directions/services/missions suivants :

- La Direction Générale ;
- Le Cabinet ;
- La Direction des Ressources Humaines ;
- Les directions du pôle Finances Evaluation Appui aux Politiques : Conseil de Gestion, Commande publique, Finances
- La Direction des Assemblées et des Affaires Juridiques;
- La Direction du Système d'Information Numérique ;
- La Direction Communication et Relations Internes ;
- La Direction des Missions Transversales ;
- La Direction des Bâtiments et Patrimoine Communautaire ;
- La Direction de la Communication ;
- Le service Politique de la Ville au sein de la Direction du Développement des Associations et des Quartiers ;
- La Direction Parcs Jardins et Paysages ;
- La Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires ;
- La Direction Déchets Environnement Propreté ;
- La Direction Sécurité Prévention

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer ces conventions.

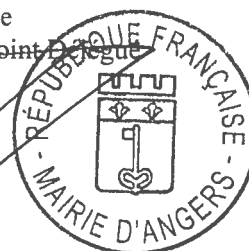
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-552

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération décentralisée

Coopération Angers Bamako - Maison du Partenariat Angers Bamako - Convention de Délégation de Service Public 2018-2021 - Attribution.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 27 février 2017 s'est prononcé favorablement sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Maison du Partenariat de Bamako et a décidé de procéder aux formalités de lancement de la procédure.

Après avis d'appel public à la concurrence, seule la fédération Léo Lagrange Ouest a remis une candidature, déclarée recevable par la commission des délégations de service public du 19 juin 2017. Après la remise de son offre, la commission des délégations de service public a émis un avis favorable à l'ouverture de négociations avec la fédération Léo Lagrange Ouest.

La Fédération Léo Lagrange Ouest a su démontrer sa compétence à assurer une gestion opportune de cette structure et à réaliser un accompagnement de qualité des partenaires de la coopération Angers-Bamako.

Cette Fédération, entreprise de l'économie sociale et acteur de l'éducation populaire, est reconnue pour ses capacités à s'adresser à tous les publics, notamment aux jeunes et au monde associatif en général, interlocuteurs privilégiés de la Maison du Partenariat.

De plus, son implantation au Mali et sa connaissance de la culture locale sont des facteurs facilitant le développement de la politique de coopération et particulièrement des projets portés par la société civile dans un contexte sécuritaire qui peut être difficile.

Les négociations ont abouti à la convention de délégation de service public sous forme d'affermage. La durée du contrat est prévue pour 4 ans à compter du 1er janvier 2018.

Les tarifs sont annexés à la convention. La contribution de la collectivité au titre des sujétions de service public s'élève à 107 000 € par an pendant toute la durée de la convention.

La redevance versée au délégant au titre de la mise à disposition des ouvrages est composée d'une partie fixe, d'un montant annuel de 4 942 € HT et d'une partie variable basée sur 2% des recettes supplémentaires aux prévisions mentionnées dans les budgets annexés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1411-1 et suivants,

Considérant l'avis de la Commission des délégations de service public en date du 25 septembre 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Envoi d'une DSP du 27 novembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention de délégation de service public et ses annexes avec la Fédération Léo Lagrange Ouest.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

Approuve, pour 2018, les tarifs proposés.

Verse à la Fédération Léo Lagrange Ouest la somme de 107 000 € par an pour la prise en charge des contraintes spécifiques de service public pour 2018 et les années suivantes.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-553**

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attributions de subventions

Rapporteur : *Benoit PILET*,

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

♦ Collège Lycée Saint-Martin Accueil d'élèves d'Osnabrück en Allemagne du 06 au 14 novembre 2017	150 €
♦ Collège la Cathédrale La Salle Accueil d'élèves d'Osnabrück en Allemagne du 08 au 17 novembre 2017	150 €
♦ Institution Mongazon Accueil d'élèves de Nikarleby en Finlande du 16 au 23 novembre 2017	150 €
♦ Institution Mongazon Accueil d'élèves de Torun en Pologne du 16 au 23 novembre 2017	150 €
♦ Collège Saint-Augustin Séjour (échange) en Inde du 04 au 20 décembre 2017 1 classe (30 élèves).....	1 830 €
TOTAL.....	2 430 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2012-112 du 26 mars 2012 approuvant le barème d'attribution,
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Attribue aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger les subventions suivantes :

- | | |
|------------------------------------|---------|
| - Collège Lycée Saint-Martin : | 150 € |
| - Collège la Cathédrale La Salle : | 150 € |
| - Institution Mongazon : | 300 € |
| - Collège Saint-Augustin : | 1 830 € |

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-554

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Jumelage avec Austin (Etats Unis) - Association Austin Angers Creative - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Créée à la fin de l'année 2014, l'association Austin Angers Creative (AAC) a pour origine le jumelage entre les villes d'Angers et d'Austin (Texas). Elle a pour objectif de soutenir, de valoriser et d'exporter l'excellence angevine en développant des partenariats bilatéraux dans une logique créative et culturelle de rayonnement du territoire.

Austin Angers Creative a permis ces dernières années de générer une véritable dynamique collective et collaborative originale sur notre territoire, et dans laquelle s'inscrivent de nouveaux acteurs toujours plus nombreux.

Des aides aux projets sont sollicitées au titre des relations internationales pour les deux projets suivants :

- Le projet « By Pass » est une coopération à la fois artistique et culturelle entre des artistes angevins, L'R de Rien, et le collectif austinite Mindz of Different Kind autour d'un vecteur commun : le Hip-Hop.

Une subvention de 3 000 € est sollicitée auprès de la ville pour les deux temps du projet qui sont les suivants :

- Février 2018 - Nouvelle rencontre des artistes à Angers ayant pour objectif de faire aboutir la création et de prolonger le travail d'action culturelle en direction des quartiers de la ville. La réalisation d'un vidéo-clip est par ailleurs programmée.
 - Avril 2018 – Déplacement de cinq artistes angevins à Austin pour la partie américaine du projet. La création réalisée à Angers sera présentée aux austinites, avec du côté américain aussi, des interventions pédagogiques, et ce notamment auprès de quartiers dits défavorisés de notre jumelle texane. Par ailleurs, le projet autour du vidéoclip amorcé à Angers en février, sera finalisé à Austin.
- Le projet « Clips d'ici et Clips d'ailleurs » a pour mission de dynamiser le réseau de professionnels de l'audiovisuel/clips angevins autour d'un échange avec les acteurs austinites de ce domaine.

Austin Angers Creative sollicite une subvention de 2 500 € auprès de la Ville pour la seconde phase du projet consistant en l'accueil à Angers de trois réalisateurs austinites durant le Festival Premiers Plans (à l'occasion duquel seront projetés les clips des professionnels angevins). Les réalisateurs d'Austin interviendraient lors de temps professionnels afin d'apporter leur expérience et leur savoir-faire aux créateurs angevins, et rencontreraient différents acteurs angevins (AAC, Premiers Plans, le Jokers et CHABADA) pour échanger sur l'évolution de la création dans le domaine du clip. La projection du documentaire tourné à Austin ainsi que celle des travaux des artistes d'Austin seraient programmées dans certaines des structures précitées.

Il est donc proposé de verser une subvention de 5 500 € à l'association Austin Angers Creative pour la réalisation de ces deux projets.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

DELIBERE

Attribue à l'association Austin Angers Creative les subventions pour les projets suivants :

- Projet « By Pass » : 3 000 €
- Projet « Clips d'ici et Clips d'ailleurs » : 2 500 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-555

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Jumelage avec Torun (Pologne) - Déplacement à l'Université Nicolas Copernic - Attribution d'une subvention.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Dans le cadre du partenariat de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers avec l'Université Nicolas Copernic (NCU) de Toruń en Pologne, les étudiants angevins ont la possibilité d'intégrer, au niveau Master, un programme de double diplôme en Management International.

Pour renforcer les collaborations entre ces deux établissements, la Faculté d'Économie et de Management de NCU a organisé une semaine internationale du 23 au 28 octobre 2017 à laquelle 8 futurs potentiels étudiants de L3 Économie-Gestion d'Angers ont participé.

Cette semaine est basée sur les rencontres entre étudiants de plusieurs nationalités soucieux de travailler sur la gestion des entreprises.

Au vu des liens qui unissent Angers et Toruń et afin de renforcer les relations, y compris universitaires, entre les deux villes, il est demandé d'accorder une subvention exceptionnelle de 750 € pour ce projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017,
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 750 € à la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers.

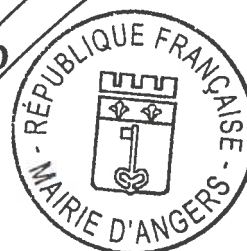
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-556

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Accueil des touristes et des angevins

SAEML Angers Loire Tourisme - Transfert de compétence à la Communauté Urbaine - Régularisation des participations au capital social entre la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole - Désignation de représentants.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Par délibération du 11 mai 2015, le Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole a demandé les transferts et modifications de compétences nécessaires à la transformation d'Angers Loire Métropole en Communauté urbaine.

Dans ce contexte, le Conseil municipal de la Ville d'Angers a accepté le transfert d'un certain nombre de compétences par délibération du 17 juillet 2015.

L'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 a entériné le transfert de certaines compétences, dont, concernant le tourisme, les éléments suivants : *« accueil et information des touristes, promotion du tourisme, dont création d'offices existants, y compris points d'accueil saisonnier et participation à des initiatives et réalisation à caractère touristique »*.

Les missions transférées à la Communauté urbaine concernent l'office de tourisme avec l'accueil et l'information des touristes et des visiteurs angevins, la conception et la commercialisation des prestations touristiques, la contribution à l'accueil des autocaristes, et ont intégré la Délégation de Service Public « Promotion touristique » de la Communauté.

Sont notamment restées à la Ville d'Angers la gestion du port fluvial et un soutien à l'évènement Soleils d'Hiver.

Suite à la création de la SPL ALTEC, les SAEML Angers Loire Tourisme et Angers Expo Congrès sont amenées à être dissoutes.

Avant cette dissolution, il convient de procéder à une régularisation des participations du capital social de la SAEML Angers Loire Tourisme entre la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole tenant compte du transfert de compétence.

La part d'actions de la Ville d'Angers s'élevant à 35% du capital d'un montant total de 91 500 €, elle propose de céder 25% de ses parts à Angers Loire Métropole. Cette dernière détiendrait alors 60% du capital de la SAEML Angers Loire Tourisme contre 10 % pour la Ville d'Angers.

Il convient également de désigner les représentants de la Ville d'Angers en fonction du nombre de parts détenues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, article 1042 II
Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 entérinant le transfert de compétence,
Vu les statuts d'Angers Loire Tourisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Prend acte de l'information effectuée lors du Conseil d'administration d'Angers Loire Tourisme du 26 octobre 2017,

Approuve la cession de 25% des parts sociales de la SAEML Angers Loire Tourisme pour un montant de 22 875 €, qui s'ajoute aux 35% qu'Angers Loire Métropole détenait, soit un total de 60 % des parts sociales au profit d'Angers Loire Métropole correspondant à un montant de 54 900€, et 10% au profit de la Ville d'Angers.

Le transfert de propriétés des actions interviendra postérieurement à la présente délibération à la date des inscriptions modificatives dans les comptes de la SAEML.

A l'effet de ces acquisitions d'actions sont visées les dispositions de l'article 1042.II du Code Général des Impôts aux termes desquelles ces acquisitions ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, sous réserve que la décision de l'assemblée délibérante compétente pour décider de l'opération fasse référence à la disposition législative en cause et soit annexé à l'acte.

Donne tous pouvoirs au Maire ou l'Adjoint au Maire délégué pour accomplir toutes les formalités requises en vue de ces différentes opérations notamment pour signer tout document afférent aux cessions envisagées.

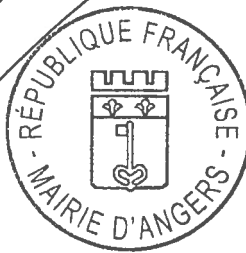
Désigne pour représenter la Ville d'Angers au sein de la SAEML Angers Loire Tourisme :

- Gilles GROUSSARD
- Christine BLIN

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-557

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Délégation de service public "Centre des Congrès et Parc des Expositions d'Angers" 2018-2022 - Transfert à la Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (SPL ALTEC) - Avenant - Approbation.

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

Par décision du 27 mars 2017, le Conseil municipal a décidé la création de la Société Publique Locale d'Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC) en vue de lui confier les missions relatives au rayonnement et à l'attractivité du territoire, et notamment la gestion et l'exploitation des deux équipements Parc des Expositions et Centre des Congrès d'Angers.

Le Conseil municipal du 29 mai 2017 a attribué la convention de délégation de service public à la SAEML Angers Expo Congrès, tout en indiquant que cette dernière ferait l'objet d'un transfert lorsque la Société Publique Locale ALTEC serait créée.

La SPL ayant été immatriculée cet été, la Ville d'Angers peut désormais se prononcer sur la cession de cette convention.

La prise d'effet du contrat est fixée au 1^{er} janvier 2018 jusqu'au terme de la convention d'une durée de 5 ans. Les conséquences financières sont neutres pour la SAEML sur ce contrat qui n'a pas reçu de commencement d'exécution et qui était voué, dès son attribution, à être transmis à la SPL.

Tel est l'objet de l'avenant tripartite annexé à la présente délibération. Ce dernier prévoit un contrôle renforcé de la collectivité sur ces missions confiées désormais à la SPL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017
Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 septembre 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant autorisant la cession de la convention de délégation de service public de la SAEML Angers Expo Congrès à la SPL Angers Loire Tourisme Expo Congrès qui prend effet le 1^{er} janvier 2018.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-558

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Accueil des touristes et des angevins

Rayonnement et attractivité du territoire - SPL ALTEC - Projet de dissolution des SAEML Angers Expo Congrès et Angers Loire Tourisme.

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

Par délibération du 27 mars 2017, le Conseil municipal a décidé la création de la Société Publique Locale d'Angers Loire Tourisme Expo Congrès (SPL ALTEC) en vue de lui confier les missions relatives au rayonnement et à l'attractivité du territoire, et notamment celles qui sont actuellement assurées par les SAEML Angers Expo Congrès et Angers Loire Tourisme.

La création de cette SPL au service du territoire, va permettre de proposer une organisation collective garante d'une cohérence territoriale de promotion et de valorisation de l'offre d'accueil ainsi qu'une gestion optimisée des événements et équipements.

Par délibérations du 24 octobre 2017 pour la SAEML Angers Expo Congrès et du 26 octobre 2017 pour la SAEML Angers Loire Tourisme, les Conseils d'administration respectifs se sont prononcés pour la dissolution volontaire anticipée des sociétés et leur liquidation amiable, et pour la soumission de cette décision aux assemblées générales des actionnaires.

C'est dans ce contexte qu'interviennent les projets de dissolution des SAEML Angers Expo Congrès et Angers Loire Tourisme sur lesquels la Ville d'Angers peut désormais se prononcer, et qui devraient intervenir au cours du printemps 2018.

La dissolution des SAEML sera soumise à la décision de leur assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions de l'article L.225-246 du code de commerce et des clauses statutaires.

L'ensemble du personnel des 2 SAEML est transféré à la SPL ALTEC dans le cadre des conventions de délégation de service public

A compter de la décision de dissolution par les assemblées générales extraordinaires des sociétés, les pouvoirs des directeurs généraux et du Conseil d'administration des SAEML prendront fin, les sociétés se trouvant gérées et représentées par le liquidateur désigné par ces assemblées.

Les liquidateurs ont pour mission de procéder à la réalisation de l'actif et du passif des Sociétés

Seront proposés aux fonctions de liquidateur :

- Thierry Gintrand pour la SAEML Angers Loire Tourisme
- Christian Groll et Thierry Gintrand pour la SAEML Angers Expo Congrès

Il est rappelé, s'agissant d'une société anonyme, que les actionnaires ne supportent les dettes et les pertes de la Société qu'à concurrence du montant de leurs apports en capital conformément à l'article L.225-1 du Code de commerce.

En cas de boni de liquidation, le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions sera effectué entre les associés dans les mêmes proportions que leur participation au capital social conformément aux statuts des SAEML.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 37 (*dans l'Ordre du Jour*)

A titre indicatif, situation financière de la SAEML Angers Loire Tourisme au terme des opérations prévisionnelles de liquidation :

Le capital social de la SAEML Angers Loire Tourisme est fixé actuellement à quatre-vingt-onze mille cinq cents (91 500) euros divisé en 300 actions de 305 € de valeur nominale chacune

La Ville d'Angers détient 10 % du capital.

Du budget prévisionnel de liquidation, établi pour les besoins du projet de dissolution, il ressortirait un boni de liquidation de 228 500 € au terme des opérations de liquidation de la SAEML Angers Loire Tourisme à répartir entre ses actionnaires, soit 22 850 € pour la Ville auquel s'ajoute 10 % du capital social, soit un total de 32 000 € pour la Ville d'Angers.

Il est à noter également un aléa relatif à la restitution du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pouvant retarder la clôture de liquidation. Le montant du CICE s'élève à 68 000 € au 31 décembre 2017 pour la SAEML Angers Loire Tourisme.

A titre indicatif, situation financière de la SEML Angers Expo Congrès au terme des opérations de liquidation :

Le capital social de la SAEML Angers Expo Congrès est fixé actuellement à cent soixante-deux mille trois cent quatre (162 304) € divisé en 10 144 actions de 16 € de valeur nominale chacune.

La Ville d'Angers détient 50,18 % du capital.

Du budget prévisionnel de liquidation, établi pour les besoins du projet de dissolution, il ressortirait un boni de liquidation d'environ 797 000 € au terme des opérations de liquidation de la SAEML Angers Expo Congrès à répartir entre ses actionnaires, soit environ 400 000 euros pour la Ville auquel s'ajoute 50,18% du capital social, soit un total d'environ 481 444 euros pour la Ville d'Angers.

Il convient également de remarquer un aléa relatif à la restitution du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et d'un crédit d'impôt « report en arrière du déficit » pouvant retarder la clôture de liquidation. Le montant du CICE s'élève à 131 000 € et celui du « report en arrière » s'élève à 55 216 € au 31 décembre 2017 pour la SAEML Angers Expo Congrès.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Commerce, et notamment les articles L.225-246 et suivants et L.237-1 et suivants,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mars 2017,
Vu la décision du Conseil d'administration de la SAEML Angers Loire Tourisme du 26 octobre 2017,
Vu la décision du Conseil d'administration de la SAEML Angers Expo Congrès du 24 octobre 2017,
Vu l'article 42 des statuts de la SAEML Angers Loire Tourisme
Vu l'article 43 des statuts de la SAEML Angers Expo Congrès
Vu le budget prévisionnel de liquidation de la SAEML Angers Loirs Tourisme
Vu le budget prévisionnel de liquidation de la SAEML Angers Expo Congrès

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

DELIBERE

Approuve le projet de dissolution volontaire anticipée et de liquidation amiable de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) Angers Expo Congrès ;

Donne tous pouvoirs au représentant de la Ville d'Angers à l'assemblée générale de la SAEML Angers Expo Congrès pour porter un vote favorable aux résolutions relatives à la dissolution et à la liquidation de la Société ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

Approuve le projet de dissolution volontaire anticipée et de liquidation amiable de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) Angers Loire Tourisme ;

Donne tous pouvoirs au représentant de la Ville d'Angers à l'assemblée générale de la SAEML Angers Loire Tourisme pour porter un vote favorable aux résolutions relatives à la dissolution et à la liquidation de la Société ;

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-559

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

**Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la contribution
d'Angers Loire Tourisme à la politique menée en faveur du tourisme entre 2011 et 2015**

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

En application des dispositions du Code des juridictions financières, les Chambres Régionales des Comptes arrêtent leurs observations définitives sous la forme d'un rapport d'observations. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion, après la réception dudit rapport.

C'est pourquoi, il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) contenant les observations de cette dernière sur la contribution d'Angers Loire Tourisme à la politique menée en faveur du tourisme entre 2011 et 2015.

En l'espèce, les observations de la CRC sont aujourd'hui définitives, et figurent intégralement en document annexe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Juridictions Financières,

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les observations définitives sur la contribution d'Angers Loire Tourisme à la politique menée en faveur du tourisme entre 2011 et 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

*La présente délibération est
susceptible de faire l'objet d'un
recours devant le tribunal
administratif de Nantes dans
un délai de deux mois.*

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-560**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

ALTER Cités - Commission des marchés - Désignation de représentants

Rapporteur : *Christophe BÉCHU*,

EXPOSE

Par délibération du Conseil d'administration du 2 juin 2017, ALTER Cités a approuvé le règlement interne des procédures d'achat de sa société.

Conformément aux dispositions légales, relatives aux marchés publics, ALTER Cités est tenue à une obligation de mise en concurrence pour l'ensemble de ses achats.

A ce titre, chaque collectivité actionnaire d'ALTER Cités doit désigner un représentant titulaire et suppléant au sein de la commission d'attribution des marchés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant les candidatures de M. Jean-Marc VERCHERE en qualité de titulaire et de M. Bernard DUPRÉ en qualité de suppléant, pour siéger au sein de la commission d'attribution des marchés d'ALTER Cités

DELIBERE

Désigne M. Jean-Marc VERCHERE en qualité de titulaire et M. Bernard DUPRÉ en qualité de suppléant pour siéger au sein de la commission d'attribution des marchés d'ALTER Cités,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-561

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse
Lycée Renoir - Convention de partenariat - Approbation.

Rapporteur : Florian SANTINHO,

Acte Retiré

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-562

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Label soirées - Attribution d'une subvention à l'association Avenir Santé

Rapporteur : Florian SANTINHO,

EXPOSE

Avec plus de 38 000 étudiants, la Ville d'Angers souhaite s'inscrire dans une démarche dynamique et volontaire de responsabilisation des étudiants dans l'organisation de leurs soirées.

Après l'édition et la diffusion en 2016 du Guide soirées étudiantes, réactualisé en 2017, et l'organisation responsable du concert de rentrée en septembre 2017 (en partenariat avec les acteurs de santé, la Direction de la Culture et du Patrimoine et plusieurs Bureaux des étudiants (BDE)), la Ville souhaite s'engager plus loin.

Elle prévoit de mettre en place à partir de février 2018, plusieurs sessions de « Formation de formateurs » en direction des présidents de BDE des établissements d'enseignement supérieur. Ces formations à l'organisation de soirées responsables, comporteront différents modules organisés avec et par des professionnels, sur les thématiques suivantes : aspects juridiques et responsabilité, prévention santé et gestion de l'alcool et autres consommations, sécurité et tranquillité, Sacem, communication responsable...

L'enjeu de ses formations est à la fois d'informer et former correctement les présidents des BDE, mais aussi qu'ils puissent être à même, grâce au mode « formation de formateurs », de relayer efficacement auprès de l'ensemble de ses équipes organisatrices afin de démultiplier l'impact de la formation.

En contrepartie d'un engagement citoyen et responsable en matière d'organisation de soirées, les associations étudiantes seront labellisées et bénéficieront d'un accompagnement et d'une valorisation particulière de la part de la collectivité et des partenaires de ce label.

Dans le cadre d'Angers Loire Campus, la formation sera coconstruite avec les établissements d'enseignement supérieur, les BDE et les acteurs de prévention, les différents modules permettant à ses participants d'acquérir le label soirée.

Il est proposé de soutenir l'association Avenir Santé pour intervenir dans le programme annuel de ces formations collectives afin de rendre les organisateurs de soirées acteurs en matière de prévention et de réduction des risques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 1500 € à l'association Avenir Santé Pays-de-la-Loire pour les formations qu'elle dispensera dans le cadre du label soirée.

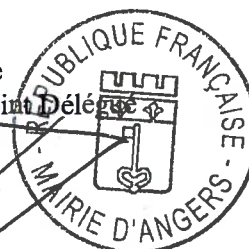
Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-563

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Rénovation et extension de la tribune du Colombier au stade Raymond Kopa - Avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers, par délibération du Conseil municipal du 27 juin 2016 a approuvé la rénovation et l'extension de la tribune du Colombier au stade Raymond Kopa.

Les marchés ont été décomposés en 14 lots et attribués pour un montant total de 5 022 468,02 € HT.

Il convient de conclure des avenants pour travaux modificatifs et complémentaires d'un montant total de 56 662,28 € HT, répartis comme suit :

- Lot n° 01 « gros œuvre » pour un montant de 14 819,23 € HT
- Lot n° 02 « charpente métallique » pour un montant de 9 234,75 € HT
- Lot n° 03 « étanchéité bardage » pour un montant de 1 581,40 € HT
- Lot n° 04 « serrurerie métallerie » pour un montant de 6 786 € HT
- Lot n° 11 « ascenseur » pour un montant de 6 000 € HT
- Lot n° 13 « Chauffage ventilation plomberie » pour un montant de 10 833,14 € HT
- Lot n° 14 « Electricité courants forts et faibles » pour un montant de 7 407,76 € HT

Le montant total des marchés s'élève désormais à 5 079 130,30 € HT soit une évolution de + 1,13 % des marchés initiaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL-2016-294 du Conseil municipal du 27 juin 2016, approuvant le marché de maîtrise d'œuvre,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

DELIBERE

Approuve les avenants aux lots n° 1, 2, 3, 4, 11, 13 et 14 pour un montant total de 56 662,28 € HT.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO


CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-564

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Hôtel des Associations - Validation de l'Avant-Projet Définitif - Marchés de travaux - Demande de subventions

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite créer un hôtel des associations pour mutualiser les moyens mis à disposition des associations et réorganiser son patrimoine dans le cadre du plan stratégique immobilier.

A cet effet, il est proposé de réaménager le site de l'ancien foyer des jeunes travailleurs Mistral situé sur le quartier de la Roseraie.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement DCL Architectes / AIA Ingénierie / RABIER Fluides Concept / Techniques et chantiers / SERDB dont le mandataire est DCL Architectes.

Au stade Avant-Projet Définitif, le montant des travaux est estimé à 4 664 550 € HT et 25 000€HT pour la tranche conditionnelle (installation d'un 2ème ascenseur) (valeur Janvier 2017).

Il convient désormais de fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, par voie d'avenant. Le montant du marché s'élève à 485 050 € HT et demeure inchangé.

Il convient également de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux et de solliciter des subventions pour un montant aussi élevé que possible et notamment au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et de la Dotation Politique de la Ville (DPV).

Cette opération bénéficiera d'une subvention d'investissement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local à hauteur de 288 750 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL 2017-55 du 27 février 2017 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer ainsi que les marchés de travaux à l'issue de la consultation, et tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à solliciter toutes subventions pour un montant aussi élevé que possible et notamment au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et de la Dotation Politique de la Ville (DPV).

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-565

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Château du Hutreau - Restauration des façades - Avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire du Château du Hutreau situé sur la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire et utilisé comme Centre de Loisirs sans Hébergement.

Il a été décidé de réaliser les travaux nécessaires dans le cadre de la sécurisation et de la réfection de façades du château et du portail monumental.

Les marchés ont été décomposés en 5 lots et 3 tranches (une tranche ferme et deux tranches optionnelles) et ont été attribués pour un montant total de 438 129,94 € HT toutes tranches confondues.

Il convient de conclure un avenant au marché de travaux (pour le lot 1) pour modification de prestations d'un montant total en moins-value de 2 772 € HT.

Le montant total des marchés s'élève désormais à 435 357,94 € HT toutes tranches confondues (soit une évolution de - 0,63 % des marchés initiaux).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération DEL 2016-325 du 27 juin 2016, autorisant la signature des marchés de travaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 novembre 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant au marché de travaux pour un montant en moins-value de 2 772 € HT,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-566

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Maison de quartier du Lac de Maine - Avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de procéder à la construction d'une nouvelle Maison de quartier au Lac de Maine.

Le projet consiste en la démolition d'un bâtiment existant et en la construction d'un bâtiment neuf d'environ 1 900 m² situé 34 rue de la Chambre aux Deniers.

Les marchés ont été décomposés en 19 lots et attribués pour un montant total de 3 201 177,06 € HT. Le lot n° 10 « signalétique » a été lancé ultérieurement. Il est proposé de l'attribuer à OUEST GRAVURE pour un montant de 8 524 € HT, portant ainsi le montant total de marchés à 3 209 701,06 € HT.

Il convient de conclure une 4^{ème} série d'avenants pour travaux modificatifs et complémentaires d'un montant total de 10 438,63 € HT, répartis comme suit :

- Lot n° 02 « terrassement VRD » pour un montant de 9 441,07 € HT,
- Lot n° 03 « gros œuvre » pour un montant de 3 250 € HT,
- Lot n° 06 « Menuiseries extérieures » pour un montant en moins-value de 2 520,42 € HT,
- Lot n° 08 « Menuiseries intérieures » pour un montant de 0 € HT,
- Lot n° 09 « Agencement » pour un montant en moins-value de 466,37 € HT,
- Lot n° 13 « Chauffage » pour un montant de 580,79 € HT,
- Lot n° 14 « Electricité » pour un montant en moins-value de 4 649,04 € HT,
- Lot n° 16 « Carrelage » pour un montant de 817,05 € HT,
- Lot n° 19 « Espaces verts » pour un montant de 3 985,55 € HT.

Le montant total des marchés s'élève désormais à 3 254 758,96 € HT soit une évolution de + 1,40 % des marchés initiaux, toutes séries d'avenants confondues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération DEL-2014-65 du 29 janvier 2014 autorisant le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération DEL-2015-72 du 23 février 2015 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération DEL-2016-33 du 25 janvier 2016 autorisant la signature des marchés de travaux,
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché relatif au lot n° 10 « signalétique » à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Approuve les avenants aux marchés de travaux concernant les lots n° 2, 3, 6, 8, 9, 13, 14, 16 et 19, pour un montant total de 10 438,63 € HT.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-567

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Aménagement de locaux sportifs au 37 route de Bouchemaine - Avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de réaménager le bâtiment situé 37 route de Bouchemaine pour y accueillir des associations sportives.

Pour la réalisation de ces travaux, un marché subséquent a été réalisé sur l'accord cadre « Travaux de réparation dans les bâtiments de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'EPCC le Quai ».

La première tranche de travaux a été réalisée pour l'aménagement de locaux sportifs par la création d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) de type X en 5^{ème} catégorie.

La seconde tranche de travaux concerne l'aménagement de pas de tirs extérieurs.

La consultation a été décomposée en 11 lots et attribuée pour un montant de 825 230,53 € HT pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1.

Il convient de conclure des avenants pour modification de prestations de la tranche conditionnelle afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les associations sportives et optimiser la sécurité lors de la pratique des activités en extérieur. Le montant total des avenants s'élève en moins-value à 42 256,73 € HT, répartis comme suit :

- Lot n° 01 « Terrassement VRD » pour un montant de 30 619,59 € HT
- Lot n° 03 « Maçonnerie Ravalement » pour un montant en moins-value de 41 935,62 € HT
- Lot n° 06 « Serrurerie » pour un montant en moins-value de 27 988 € HT
- Lot n° 12 « Electricité courant fort » pour un montant en moins-value de 2 952,70 € HT

Le montant total des marchés s'élève désormais à 790 585,97 € HT soit une évolution de – 4,20 % des marchés initiaux relatifs à tranche ferme et à la tranche conditionnelle 1.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération DEL 2013-584 du 4 novembre 2013 approuvant des marchés subséquents,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Approuve les avenants aux lots n° 1, 3, 6 et 12 pour un montant en moins-value de 42 256,73 € HT,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à les signer,

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-568

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Spectacle pyromusical du 13 juillet 2018 - Appel de candidatures - Attribution d'une prime

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre du spectacle pyromusical du 13 juillet 2018, une consultation va être lancée sous la forme d'une procédure adaptée restreinte auprès d'entreprises spécialisées.

À l'issue de l'analyse des candidatures, trois équipes doivent être retenues et seront invitées à remettre une proposition de synopsis, ainsi qu'une maquette sonore.

Cette remise de prestations s'effectuera moyennant le versement de primes aux candidats appelés à concourir, pour cette étape. Chaque candidat recevra une prime fixée à 1 000 €.

La prime versée au prestataire qui sera retenu sera considérée comme une avance sur son marché.

Ce marché sera conclu pour une période d'un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Attribue une prime de 1 000 € à chacun des 3 candidats retenus suite à la consultation lancée dans le cadre du spectacle pyromusical du 13 juillet 2018.

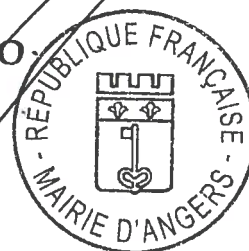
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-569

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Plan Urgence Voirie - Quartier Justices Madeleine Saint Léonard - Enfouissement des réseaux aériens de la rue du Haut Pressoir - Conventions avec le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire (SIEML) et Orange - Approbation.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Depuis le 1er septembre 2015, Angers Loire Métropole s'est vue transférer la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communale, des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public et a été transformée en Communauté urbaine, le 1er janvier 2016.

Cependant, pour permettre d'assurer la continuité et la sécurité du service public, les communes continuent à assurer, au nom et pour le compte d'Angers Loire Métropole, la création et la gestion des équipements et services afférant aux compétences précitées, via une convention de gestion.

La Ville d'Angers, en accompagnement de travaux de voirie, a décidé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux aériens, rue du Haut Pressoir.

Pour cette opération, la maîtrise d'ouvrage temporaire des travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public est confiée au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, selon la convention cadre du 24 décembre 2009.

Par ailleurs, Orange, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) et la Ville d'Angers se sont concertés pour une mise en souterrain coordonnée de l'ensemble des réseaux de télécommunication et de génie civil optique, dont la maîtrise d'ouvrage est également confiée au SIEML.

Il convient donc d'établir :

- Une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEML, pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public, rue du Haut Pressoir. La Ville d'Angers prendra en charge l'intégralité des travaux, soit un coût de 22 123, 49 € TTC, sur les crédits délégués par la Communauté urbaine
- Une convention tripartite avec Orange et le SIEML, pour préciser les modalités de l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux de télécommunication et de génie civil optique ainsi que les conditions de financement de cette opération. La Ville prendra en charge l'intégralité des travaux, soit un coût de 58 893,99 € TTC.

Les coûts de l'ensemble des travaux étant estimatifs, la Ville supportera les coûts réels des travaux réalisés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Président de la communauté urbaine,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention avec le SIEML pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la rue du Haut Pressoir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

Approuve la convention tripartite avec Orange et le SIEML pour l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunication et de génie civil optique, rue du Haut Pressoir.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer ces conventions.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Grégoire LAINÉ.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-570

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Rue des Basses Fouassières - Intégration de la voirie de l'Association Syndicale Libre des Basses Fouassières - Convention avec l'association - Approbation.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre la transformation en Communauté urbaine, le 1er janvier 2016, Angers Loire Métropole s'est vue transférer la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communale, des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public.

Cependant, pour permettre d'assurer la continuité et la sécurité du service public, les communes continuent à assurer, au nom et pour le compte d'Angers Loire Métropole, la création et la gestion des équipements et services afférant aux compétences précitées, via une convention de gestion.

L'Association Syndicale Libre (ASL) des Basses Fouassières gère pour le compte de 25 propriétaires, représentant 27 lots, des espaces ouverts à la circulation publique, ainsi que des massifs d'espaces verts. L'ASL souhaite pouvoir incorporer dans le domaine public routier les espaces ayant une utilité publique, permettant l'intervention des services publics, et le passage des piétons à travers les cheminements existants. Ce terrain cadastré est principalement desservi par des accès existants sur la rue Jean Rostand et la rue de la côte de Bellevue.

Les espaces n'étant pas conformes aux normes permettant une incorporation immédiate au domaine public routier, il est proposé par la Ville d'Angers à l'ASL un engagement de classement afin que les deux parties puissent réaliser les travaux concourant à cet objectif de classement au cours d'une période de 15 années.

Par ailleurs, cette convention permettra l'intervention de la Ville d'Angers pour procéder à l'entretien des parties actuellement privées destinées à être classé dans le domaine public routier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Président de la Communauté urbaine,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec l'Association Syndicale Libre des Basses Fouassières.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

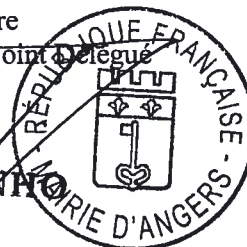
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-571**

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Quartier Centre-Ville - Lafayette - Convention avec l'association du Passage des Arènes - Approbation

Rapporteur : *Jean-Marc VERCHERE*,

EXPOSE

Dans le cadre de la transformation en Communauté urbaine, le 1er janvier 2016, , Angers Loire Métropole s'est vue transférer la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communale, des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public.

Cependant, pour permettre d'assurer la continuité et la sécurité du service public, les communes continuent à assurer, au nom et pour le compte d'ALM, la création et la gestion des équipements et services afférant aux compétences précitées, via une convention de gestion.

L'association du passage des Arènes, composée de riverains, a demandé à la Ville, en 2013, la fermeture du passage des Arènes la nuit, côté rue Bressigny.

La Ville d'Angers ayant répondu favorablement, un portail a été installé par la Ville, afin d'éviter les nuisances nocturnes que les riverains subissent régulièrement. Ce portail appartient à la Ville d'Angers qui en assure l'entretien.

Une convention de partenariat avait été conclue afin de définir les conditions dans lesquelles l'association assure la gestion des droits d'accès au passage des Arènes pour les riverains, c'est à dire :

- Définir et modifier le code d'accès
- Délivrer le code d'accès aux riverains
- Prévenir la Ville en cas de dysfonctionnement.

La convention arrivant à son terme, il convient de la renouveler pour trois ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Président de la communauté urbaine,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec l'association du passage des Arènes.

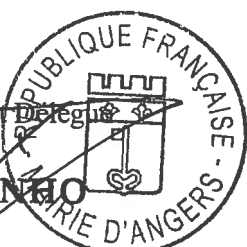
Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-572

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Groupements de commandes - Evolution des règles de fonctionnement - Conventions - Approbation.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Par délibération en date du 27 octobre 2014, la création de 5 groupements de commandes généralistes entre les membres fondateurs que sont Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ont été créés pour les :

- Fournitures courantes
- Prestations de services
- Prestations intellectuelles
- Fournitures et prestations informatiques
- Fournitures, services et travaux d'espaces verts

Ces groupements ont pour principaux objectifs d'optimiser la démarche de réduction des coûts par la massification des achats, de faire bénéficier à l'ensemble des membres de l'expertise de la collectivité coordinatrice, de peser sur l'offre environnementale et sociale des entreprises et de limiter le coût et le nombre des procédures de marché public.

Ces conventions de groupements, auxquelles ont adhéré le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers et de nombreuses communes d'Angers Loire Métropole ainsi que d'autres entités tels les EPCC (Etablissements Publics de Coopération Communale), les SPL (Société Publique Locale), ont déjà donné lieu au lancement de multiples consultations.

La croissance des propositions d'achats groupés et la complexité de la gestion des groupements de commandes ont conduit Angers Loire Métropole, en qualité de coordonnateur, à se doter d'un portail dématérialisé d'échanges collaboratifs et à proposer une participation financière des membres aux frais de gestion et de publication.

Les 5 nouvelles conventions généralistes conservent le même périmètre d'achats et prennent en compte ces modifications. Elles mettent fin aux conventions actuellement en vigueur.

Le représentant du coordonnateur est autorisé par les membres à signer tous les contrats et tout acte nécessaire à ses missions ainsi que les avenants intéressant tous les membres, dans le respect des budgets, et sans autre formalité pour ces membres que la signature de la convention.

Pour l'achat de fournitures et prestations informatiques le coordonnateur exécute aussi les contrats au nom et pour le compte de la Ville d'Angers.

Les nouvelles conventions prendront effet au 1er janvier 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

DELIBERE

Approuve les nouvelles conventions passées entre les membres fondateurs Angers Loire Métropole et Ville d'Angers, des 5 groupements de commandes suivants : fournitures courantes, prestations de services, prestations intellectuelles, fournitures et prestations informatiques et fournitures, services et travaux d'espaces verts.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les nouvelles conventions de groupements.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué dans le respect du budget, à prendre toute décision concernant l'opportunité d'être partie aux contrats sur les familles d'achats proposées par le coordonnateur dans le cadre de ces groupements.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à prendre toute décision sollicitée par le coordonnateur dans le cadre de la passation des contrats, quel que soit le montant, et pour les actes d'exécution prévus à la convention.

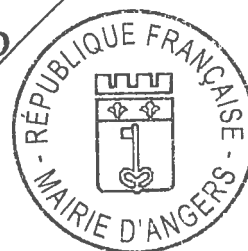
Déroge au quatrième alinéa de la délégation faite au Maire par délibération de la Ville d'Angers du 29 mai 2017, en autorisant le Maire, à prendre toutes décisions en matière de marchés publics, passés dans le cadre de ce groupement et quel que soit son montant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-573

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Agorastore met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à votre approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



désignation	quantité	état	prix minimum	prix max	budget
GBRY0448 BROYEUR BRANCHE - GANDINI CHIPPER 09TP5 CH042407	1	en l'état	500 €	800 €	BP
COMPRESSEUR A 2 PISTONS + MOTEUR ELECT. 380 VOLTS 2CV SANS CUVE	1	en l'état	90 €	120 €	BP
GNHP0932 NETTOYEUR HP SPORT - KRANZLE QUADRO 11/140 TST	1	en l'état	50 €	80 €	BP
GNHP9707 NETTOYEUR HP - KARCHER HDS	1	en l'état	50 €	80 €	BP
ASPIRATION FUMEE 1 900M3/H - SACATEC 400v/tri 1,1KW 50Hz	1	en l'état	250 €	350 €	BP
GSCO0150 SCOOTER MBK NEXT GENERATION - IMMAT. BT 743S	1	en l'état	50 €	80 €	BP
GSOU0875 SOUFFLEUR SUR ROUES - BILLY GOAT F601S	1	en l'état	90 €	120 €	BP
GSOU0876 SOUFFLEUR SUR ROUES - BILLY GOAT F601S	1	en l'état	90 €	120 €	BP
GSOU0884 SOUFFLEUR SUR ROUES - BILLY GOAT F601S	1	en l'état	90 €	120 €	BP
GATO9010 ATOMISEUR PORTE A DOS - STIHL SR400	1	en l'état	50 €	90 €	BP
GTAO9579 ATOMISEUR PORTE A DOS - SOLO 40123 555599	1	en l'état	40 €	80 €	BP
ROBOT TONTE - AMBROGIO LINE 200 BASIC	1	en l'état	150 €	200 €	BP
GPOM9219 MOTOPOMPE - HONDA WT20X	1	en l'état	40 €	70 €	BP
Broyeur à végétaux	1	en l'état	60 €	90 €	BP
GROUPE ELECTROGENE N PARC 816	1	en l'état	30 €	50 €	BP
GROUPE ELECTROGENE N PARC 538	1	en l'état	30 €	50 €	BP
GROUPE ELECTROGENE N PARC 1014	1	en l'état	30 €	50 €	BP
MARTEAU PIQUEUR WACKER BH23 N PARC 1185	1	en l'état	150 €	200 €	BP
MARTEAU PIQUEUR WACKER BH23 N PARC 1187	1	en l'état	150 €	200 €	BP
MARTEAU PIQUEUR WACKER BH23 N PARC 1098	1	en l'état	150 €	200 €	BP
MARTEAU PIQUEUR WACKER BH23 N PARC 1186	1	en l'état	150 €	200 €	BP
PNEUS BLACK STAR 185/75R16 104/102N	4	neuf	100 €	120 €	BP
LOT APPAREIL DIAGNOSTIC POLLUTION	1	en l'état	80 €	120 €	BP
FONTAINE DE NETTOYAGE 2 OK UNE A REMETTRE EN ETAT	3	en l'état	120 €	150 €	BP
GONFLEUR SOURIAU	1	en l'état	30 €	50 €	BP
PURGEUR SYSTÈME REFROIDISSEMENT WYNN S	1	en l'état	50 €	70 €	BP
PURGEUR DE FREIN A REMETTRE EN ETAT FACOM	1	en l'état	30 €	50 €	BP
NETTOYEUR SYSTÈME INJECTION WYNN S	1	en l'état	50 €	80 €	BP
ASPIRATEUR DOUBLE MOTEUR GERNI 2900W	1	en l'état	40 €	60 €	BP
POMPES FONTAINES	6	en l'état	200 €	250 €	BP
CRIC MARQUE RASSANT VL UTILITAIRE	1	en l'état	30 €	50 €	BP

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 53 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 53 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-574

PROPRETE URBAINE - Propreté publique

Refuge pour chiens dangereux - Convention avec la Société Protectrice des Animaux Autonomes de Maine-et-Loire - Approbation.

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

Construit par la Ville en 2001, le refuge pour chiens dangereux est situé sur un terrain, à proximité de la fourrière animale et le refuge des animaux gérés par la Société Protectrice des Animaux Autonomes de Maine-et-Loire (SPAA Maine-et-Loire).

Depuis l'ouverture de ce refuge, cette association intervient pour nourrir et soigner les animaux, et nettoyer les boxes. A cet effet, une convention a été signée pour en définir les modalités. Signée en 2012 pour une durée maximale de 5 ans, elle arrive à échéance à la fin de l'année.

Une nouvelle convention est donc proposée à la signature, pour une année, avec reconduction expresse chaque année, sans que sa durée totale n'excède 5 ans.

En contrepartie, la Ville d'Angers verse forfaitairement une somme annuelle de 1 800 €, nette de taxes, variable en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ensemble des ménages y compris tabac.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec la SPAA de Maine-et-Loire.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

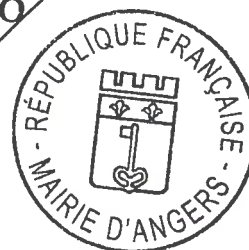
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 54 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 54 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-575

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Bouchemaine - Camping du Lac de Maine - Déclassement par anticipation du domaine public sportif de locaux - Etude d'impact - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire du terrain sur lequel sont situés les locaux occupés par le Comité Régional Pays-de-la-Loire Canoë-Kayak, au sud du camping Avenue du Lac de Maine à Bouchemaine. Le camping a été donné à bail commercial à la société HUTTOPIA qui envisage d'étendre le périmètre, notamment sur l'assiette foncière occupée par le Comité Régional de Canoë-Kayak.

Les parcelles concernées, bâties, sont cadastrées section AI n°2 partie et AH n°15 partie pour une surface estimée de 4 733 m². Le Comité Régional ne sera en mesure de libérer les lieux qu'au plus tard en septembre 2018, délai nécessaire à leur relogement.

La désaffectation de ce site sous domanialité publique ne peut donc être mise en œuvre préalablement au déclassement qui se révèle urgent au vu des délais nécessaires à la délivrance des autorisations d'urbanisme à la société HUTTOPIA.

Or, la réglementation permet, depuis l'ordonnance du 19 avril 2017, codifiée à l'article L 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qu'en cas d'impossibilité immédiate de désaffecter le bien, pour des motifs liés à la continuité du service public, de pouvoir dès à présent le déclasser par anticipation permettant ainsi sa sortie du domaine public ; et, ainsi pour le cas d'espèce, la délivrance des autorisations d'urbanisme et la signature d'un avenant au bail commercial.

Cette procédure de déclassement par anticipation du domaine public nécessite la rédaction d'une étude d'impact exposant l'aléa ne permettant pas un déclassement (selon le mode classique de l'article L 2141-1 du CGPPP) ainsi que le calendrier de désaffectation matérielle du site.

Les nécessités du service public sportif (maintien du fonctionnement normal du Comité Régional) justifient que cette désaffectation soit postérieure au déclassement.

L'étude d'impact détaille le calendrier de mise en œuvre de la procédure de déclassement par anticipation du site prévoyant une désaffectation courant septembre 2018, même si la réglementation octroie un délai maximal de trois années pour le cas présent,

Des clauses contractuelles spécifiques à cette procédure seront insérées à l'avenant au bail commercial (s'il est conclu avant la désaffectation des lieux) afin de préserver les droits de la Ville d'Angers à conserver ce bien dans le domaine public pour un motif tiré de la continuité des services publics ou de la protection des libertés auxquels le domaine en cause est affecté qui imposerait le maintien du bien dans le domaine public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L 2141-1 et 2141-2,
Vu l'ordonnance du 19 avril 2017,
Vu la Décision du Maire n° DM 2017-424 du 13 novembre 2017, portant décision de désaffecter du domaine public sportif, les locaux occupés par le Comité Régional Pays-de-la-Loire de Kayak,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 54 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve l'étude d'impact ci-jointe faisant état de l'aléa nécessitant un déclassement par anticipation et détaillant le calendrier de désaffectation.

Déclasse par anticipation le bien situé à Bouchemaine, avenue du Lac de Maine, cadastré section AI n°2 partie et AH n°15 partie pour une surface d'environ 4 733 m², en nature de locaux affectés au Comité Régional Pays de la Loire Canoë-Kayak, selon le périmètre ci-annexé.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-576

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Bouchemaine - Camping du Lac de Maine - Déclassement du domaine public de loisirs de la Ville d'Angers d'un parking

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancien camping du Lac de Maine, il est envisagé par la Ville d'Angers d'étendre le périmètre donné à bail commercial à la société HUTTOPIA dans le prolongement de l'assiette actuelle, et notamment au nord, sur une partie du parking existant pour accéder au Lac de Maine. Ce parking, propriété de la Ville d'Angers, cadastré section AH n°15p, est impacté pour une surface d'environ 10 003 m², selon le périmètre joint.

Ce périmètre a été désaffecté matériellement. Il convient donc de le déclasser du domaine public municipal de loisirs du Lac de Maine afin de l'intégrer à l'assiette du bail commercial conclu par la Ville d'Angers avec la société HUTTOPIA. En compensation, un projet de réaménagement d'un nouveau parking est à l'étude en extension de la partie restante, intégrant notamment des déposes-minutes.

Aussi, il est proposé de déclasser du domaine public de loisirs de la Ville d'Angers la parcelle cadastrée section AH n°15p pour une surface d'environ de 10 003 m², situées à Bouchemaine, avenue du Lac de Maine, selon le périmètre joint, en vue de l'intégrer à l'assiette foncière du bail commercial avec la société HUTTOPIA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le plan ci-annexé portant le périmètre à déclasser
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Constate la désaffectation de la parcelle cadastrée section AH n°15p, pour une surface d'environ 10 003 m², située avenue du Lac de Maine à Bouchemaine, selon le périmètre ci-annexé, en vue de l'intégrer à l'assiette foncière du bail commercial avec la société HUTTOPIA.

Approuve son déclassement du domaine public municipal,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-577

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Deux-Croix/Banchais - Rue Joseph Cussonneau - Cession de trois parcelles supportant l'ancien groupe scolaire Larévellière

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Dans le cadre de la réalisation de la ligne B du tramway déclarée d'utilité publique le 20 février 2017, la Ville d'Angers a pour projet de céder trois parcelles cadastrées section CI n° 27, 28 et 211, situées rue Joseph Cussonneau pour une contenance totale de 85 a 43 ca. La cession portera sur un ensemble de terrains nus, libres de toute construction et occupation, la démolition de l'ancien groupe scolaire Larévellière restant à la charge de la Ville d'Angers.

Cette cession s'effectuera au profit d'Angers Loire Métropole.

Le groupe scolaire Larévellière a été désaffecté matériellement du domaine public scolaire dont il relevait. Il peut être cédé à Angers Loire Métropole sans déclassement préalable dès lors qu'il est destiné à l'exercice de compétences de la personne publique, Angers Loire Métropole, et qu'il relève de son domaine public, conformément à l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Un accord est intervenu pour une cession au prix de 1 000 000 € toutes indemnités comprises.

Les autres modalités sont inscrites dans le projet d'acte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.3112-1,
Vu l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2017 n°44 du 20 février 2017 déclarant d'utilité publique le projet de la ligne B du Tramway et approuvant les acquisitions,
Vu l'avis du Service Local du Domaine en date du 17 octobre 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Approuve la vente des parcelles cadastrées section CI n° 27, 28 et 211, situées rue Joseph Cussonneau, au profit d'Angers Loire Métropole, au prix de 1 000 000 € et selon les modalités définies dans le projet d'acte.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint/délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-578**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Roseraie - 6 Route de Bouchemaine - Rachat de deux parcelles auprès d'Angers Loire Métropole

Rapporteur : *Roch BRANCOUR*,

EXPOSE

Angers Loire Métropole est propriétaire de deux parcelles situées 6 Route de Bouchemaine à Angers, acquises auprès de la SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer Français). Par arrêté du 30 avril 2013, Angers Loire Métropole a exercé son droit de priorité afin de constituer une réserve foncière dans un site stratégique en vue de préserver les possibilités de sa requalification.

La Ville d'Angers y a, depuis, construit une salle associative, à la suite de la démolition des préfabriqués.

Il convient donc, dans le cadre de la régularisation des réserves foncières communales, de procéder au rachat des deux parcelles suivantes :

- Section EL n° 211 d'une surface de 193 m²
- Section EL n° 217 d'une surface de 1 916 m²

Le prix de rachat, calculé selon les règles de portage foncier d'Angers Loire Métropole, est de 129 006,20 € (cent vingt neuf mille six euros et vingt centimes) et se décompose comme suit :

- Prix d'acquisition 65 000,00 €
- Frais de notaire 2 310,71 €
- Intérêts 2015 à 2017 3 237,63 €
- Travaux 70 637,86 €

Duquel on a déduit le prix de cession d'une parcelle contigüe d'un montant de 12 180 €, achetée en même temps que les parcelles cadastrées section EL n° 211 et 217, auprès de la SNCF.

SOIT UN TOTAL DE 129 006,20 €

Les frais d'acte seront à la charge de la Ville d'Angers.

L'avis du Service Local du Domaine n'est pas requis car le prix d'acquisition se situe en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'article L1311-10 du CGCT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision DEC-2017-310 de la Commission permanente d'Angers Loire Métropole du 6 novembre 2017 approuvant la vente des parcelles cadastrées section EL n° 211 et 217, au profit de la Ville d'Angers,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Approuve le rachat auprès d'Angers Loire Métropole des parcelles cadastrées section EL n° 211 et 217, situées 6 Route de Bouchemaine, au prix de 129 006,20 € (cent vingt neuf mille six euros et vingt centimes) et la prise en charge des frais d'acte notarié,

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition,

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public,

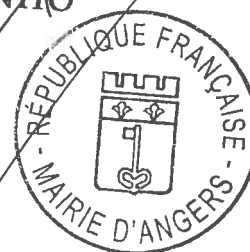
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-579

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Justices - Rue de la Foucaudière - Rachat d'une parcelle auprès d'Angers Loire Métropole

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Au titre du règlement des réserves foncières communales, une durée unique de portage maximum de dix ans, sans possibilité de renouvellement au-delà, a été adoptée.

Dans le cadre de la régularisation des réserves foncières communales, il est proposé de racheter à Angers Loire Métropole la parcelle cadastrée section CM n° 342, d'une surface de 8 599 m², sise rue de la Foucaudière (ex rue des Longs Boyaux) à Angers, en nature de terrain potager. Elle sera achetée louée.

Ce portage a été assuré au titre des projets de voiries structurantes, cette parcelle se situant à proximité de la rocade Est d'Angers.

Le prix de rachat, calculé selon les règles de portage foncier d'Angers Loire Métropole, est de 199 323,56 € (cent quatre vingt dix neuf mille trois cent vingt trois euros et cinquante six centimes) et se décompose comme suit :

- Prix d'acquisition	141 210,89 €
- Frais de notaire	1 950,47 €
- Frais financiers	56 162,20 €

SOIT UN TOTAL DE 199 323,56 €

En raison des règles de portage foncier appliquées à cette vente particulière, le montant indiqué pour la valeur du terrain, soit 141 210,89 €, correspond au prorata calculé sur le prix d'acquisition d'origine de l'ensemble de la propriété bâtie située sur Angers et Trélazé. Le calcul de ce prorata était nécessaire pour fixer la part à imputer à Angers sur cette vente. Ce montant ne constitue en aucune façon une valeur de marché, ce qui est indiqué dans l'avis du Service Local du Domaine délivré.

Les frais d'acte seront à la charge de la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement des réserves foncières d'Angers Loire Métropole,
Vu la décision DEC-2017-311 de la Commission permanente d'Angers Loire Métropole du 6 novembre 2017 approuvant la vente de la parcelle au profit de la Ville d'Angers,
Vu l'avis du Service Local du Domaine en date du 15 septembre 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Approuve le rachat auprès d'Angers Loire Métropole de la parcelle cadastrée section CM n° 342, sise rue de la Foucaudière (ex rue des Longs Boyaux), au prix de 199 323,56 € (cent quatre vingt dix neuf mille trois cent vingt trois euros et cinquante six centimes) et la prise en charge des frais d'acte notarié,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition,

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public,

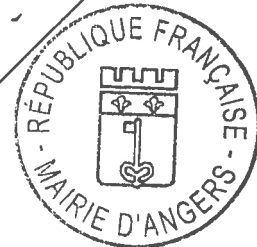
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-580

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Roseraie - Lotissement tertiaire d'Orgemont - Transfert dans le domaine public des équipements communs - Convention avec ALTER Cités - Avenant n°1 - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) a obtenu l'autorisation de réaliser un lotissement destiné à l'accueil d'activités économiques tertiaires sur un site de 41 798 m², le long du boulevard Albert Blanchoin, entre les rues du Petit Damiette et François Cevert.

Le Conseil d'administration de la SODEMEL, réuni le 13 mai 2016 et le conseil d'administration de la SARA, réuni le 12 mai 2016 ont approuvé le projet de fusion de la SARA et de la SODEMEL qui a été effectuée par absorption de la première par la seconde.

A l'issue de ce processus, ALTER Cités a donc été substitué de plein droit à la SARA.

Dans ce cadre, ALTER Cités, agissant en tant que lotisseur privé, réalise les équipements communs : création d'un axe interne structurant desservant les lots bordés de trottoirs et d'une bande verte, d'aires de stationnement et d'un poste de transformation.

La Ville d'Angers a accepté d'incorporer ces équipements dans son domaine public, une fois que les travaux seront achevés et réceptionnés.

Cet accord a été concrétisé par une convention approuvée par le Conseil municipal du 30 septembre 2008 qui précise la consistance de ces équipements et les conditions de leur transfert.

Au sud du lotissement tertiaire, la société Intercosmétique s'installe dans les anciens locaux de Valéo en cours de réhabilitation. Pour desservir ce site et lui offrir un nouvel accès desservant les parkings des salariés, il est envisagé de créer une voie nouvelle débouchant sur la rue Papiau de la Verrie.

Cette nouvelle voie s'inscrit en lieu et place d'une bande verte enherbée prévue au lotissement et rétrocédable à la Ville d'Angers, sur une surface de 432 m².

Le dossier de lotissement est modifié en parallèle dans le même sens.

L'objet de l'avenant n°1 est donc d'acter la création de cette nouvelle voie, en lieu et place de la bande verte enherbée, et d'incorporer cette voie dans les biens de retour faisant l'objet de la convention de transfert dans le domaine public de la Ville d'Angers des équipements communs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2008,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention avec ALTER Cités pour le transfert dans le domaine public de la Ville d'Angers des équipements communs du lotissement tertiaire d'Orgemont.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant n°1, ainsi que tout document afférent au dossier.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 60 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 60 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-581

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Centre-ville - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Thiers-Boisnet - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2016 - Approbation.

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du 29 avril 1996, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Thiers-Boisnet. Cette ZAC a été concédée à la Société Publique Locale (SPL) ALTER Cités (anciennement dénommée Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA)), par délibération du 20 juin 1996, par Convention Publique d'Aménagement pour une durée de 25 ans.

Conformément aux dispositions des articles L.300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2016 :

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 35 481 968 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé, dont les postes s'établissent comme suit :

♦ Acquisitions foncières	16 277 927 € HT
♦ Etudes.....	251 331 € HT
♦ Travaux	5 941 289 € HT
♦ Construction ouvrage	9 021 673 € HT
♦ Frais financiers.....	1 822 253 € HT
♦ Honoraires	572 931 € HT
♦ Rémunération de l'aménageur	1 428 955 € HT
♦ Frais divers.....	165 609 € HT

Sur les 35 481 968 € HT de dépenses, 30 029 312 € HT sont réalisées au 31 décembre 2016, soit près de 85 % du montant global.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2016 :

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 35 481 967 € HT, composé des postes suivants :

♦ Cessions foncières	20 806 451 € HT
♦ Participations du concédant	13 620 440 € HT
♦ Produits financiers	79 150 € HT
♦ Produits divers	975 926 € HT

Sur les 35 481 967 € HT de recettes, 26 601 629 € HT sont réalisées au 31 décembre 2016, soit près de 75 % du montant global.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 60 (dans l'Ordre du Jour)

La participation de la collectivité :

En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016 est de 13 620 440 € HT. Elle est affectée pour :

- ♦ Participation pour remise d'ouvrages publics 1 485 163 € HT
- ♦ Participation d'équilibre 12 135 277 € HT

Au 31 décembre 2016, la Ville d'Angers a versé 8 220 440 € HT, soit 60 % des participations inscrites au bilan.

Pour 2017, un versement de la Collectivité de 800 000 € HT est attendu pour cette opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Thiers Boisnet, actualisé au 31 décembre 2016, auquel sont annexés :

- ♦ le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2016,
- ♦ le plan de trésorerie,
- ♦ les états des acquisitions et cessions immobilières.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 61 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 61 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-582**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions

Rapporteur : *Daniel DIMICOLI*,

EXPOSE

Compte tenu de la volonté de la Ville d'Angers de s'inscrire et de mettre en oeuvre les objectifs fixés par le volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé par Angers Loire Métropole le 9 mai 2017, par délibération du 29 Mai 2017, le Conseil Municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro Plus.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, la Ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles au regard de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	montant de la subvention
Madame Monsieur ABELLARD Nathalie et NAIL David	ANGERS, 5 rue Florent Cornilleau (individuel, vente H.L.M)	2 500 €
Monsieur MERANT Thomas	ANGERS, Chemin des Chalets, lot n° B20 (individuel, 242m ²)	3 000 €
Madame CHIRAT Cécile Monsieur KAMMER Alexander	ANGERS, 41 rue Colette (individuel, vente H.L.M)	2 000 €
Madame MENARD Lucie	Angers, Programme My Street, rue de la Charnasserie, lot n° A104 (collectif)	2 000 €
Madame GRANJEAN Elise	Angers, Programme City Life, ZAC des Capucins, rue André Mornet, lot n° A103 (collectif)	2 500 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 61 (dans l'Ordre du Jour)

Madame PEIGNAUX Audrey	Angers, Programme Parc 2 Cé, 104 rue des Ponts de Cé, lot n°D403 (collectif)	2 500 €
Madame HAMON-Anaïs	Angers, Programme Séquence, rue René Oger-rue Jean Bourré, lot n°A201 (collectif)	2 000 €
Madame JARNIER Laura	Angers, Programme My Street, rue de la Charnasserie, lot n° A302 (collectif)	2 000 €
Monsieur MOYSAN Thomas	Angers, Programme Parc 2 Cé, 104 rue des Ponts de Cé, lot n°D305 (collectif)	2 000 €
Madame DELACROIX Sarah Monsieur MAUSSION Florian	Angers, Programme Appy, 14 Boulevard Jacques Portet ; lot n°F106 (collectif)	2 000 €
TOTAL		22 500 €

Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

La présente délibération porte sur 10 dossiers, pour un montant total de 22 500 €.

A ce jour, en tenant compte des projets accompagnés figurant dans la présente décision, sur Angers pour l'année 2017, le nombre de ménages bénéficiaires de cette aide à l'accession sociale à la propriété est de 27 pour un montant total de 61 500 €.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 62 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

N° 62 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-583

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Travaux de réseaux - Exonération de droits de place pour les commerces des rue du Mail (section Chevreul/Parcheminerie) et place du Pilori - Rue Chaussée Saint-Pierre, rue Voltaire (section Corneille/Rameau), rue Montault, rue Corneille, rue Saint-Aubin (section Musée/Sainte Croix) et impasse Saint-Julien

Rapporteur : Karine ENGEL,

EXPOSE

Des travaux de renouvellement des réseaux de gaz ont eu lieu rue du Mail du 17 juillet au 11 août 2017, ainsi que des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable à compter du 22 août 2017. Ces travaux ont impacté directement les commerces sédentaires de cette voie, de par les restrictions de circulation automobile et piétonne ; ainsi que les commerces de la place du Pilori indirectement gênés par les nuisances sonores et les poussières.

Dans le but de soutenir économiquement les commerces de ces voies, la Ville d'Angers leur accordera, une exonération des droits de place (terrasse, étalage, chevalet), pour 3/12ème au titre de l'année 2017.

Par ailleurs, les voies suivantes, rue Chaussée Saint-Pierre, rue Voltaire (section Corneille/Rameau), rue Montault, rue Corneille, rue Saint-Aubin (section Musée/Sainte Croix), impasse Saint-Julien, ont connu des travaux de réseaux pendant 5 mois durant le 1er semestre 2017, qui ont fortement limité l'accès du public aux commerces de ce secteur.

Dans le but de soutenir économiquement les commerces de ces voies, la Ville d'Angers leur accordera, une exonération des droits de place (terrasse, étalage, chevalet), pour 5/12ème au titre de l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 novembre 2017

DELIBERE

Accorde une exonération partielle de 3/12ème des droits de place du 1er août au 31 octobre 2017 aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public (terrasses, étalages, chevalets) situés rue du Mail, section Chevreul/Parcheminerie, et place du Pilori.

Accorde une exonération partielle de 5/12ème des droits de place du 1er février au 30 juin 2017 aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public (terrasses, étalages, chevalets) situés rue Chaussée Saint-Pierre, rue Voltaire (section Corneille/Rameau), rue Montault, rue Corneille, rue Saint-Aubin (section Musée/Sainte Croix), impasse Saint-Julien.

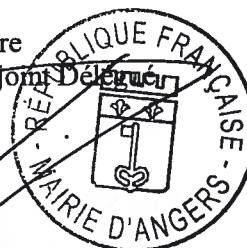
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 63 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 63 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-584

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Dérogation au repos dominical des salariés pour l'année 2018 - Avis.

Rapporteur : Karine ENGEL,

EXPOSE

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a accru les possibilités de déroger au repos des salariés le dimanche dans les commerces de détail par décision du Maire, dans la limite de douze dimanches par année civile. Cette loi impose de recueillir l'avis du Conseil municipal.

La Ville a sollicité les avis des organisations d'employeurs et de salariés dans le cadre de la concertation obligatoire.

La Ville a souhaité élargir cette concertation auprès des représentants des commerçants. Pour l'année 2018, elle a mandaté la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire, qui après concertation avec les acteurs du commerce (associations de commerçants, grandes enseignes, centres commerciaux et représentants des commerçants non sédentaires), a formulé des préconisations.

En complément, la Ville a sollicité l'avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Au titre de l'année 2018, il est proposé de déroger au repos dominical des salariés (hors secteur d'activité de la vente automobile) les quatre dimanches suivants :

- 1^{er} juillet 2018
- 9 décembre 2018
- 16 décembre 2018
- 23 décembre 2018.

Ces ouvertures correspondent au 1^{er} dimanche des soldes d'été et à la période des fêtes de fin d'année.

Pour le secteur d'activité de la vente automobile, après consultation du Conseil National des Professionnels de l'Automobile et de l'Association des Concessionnaires Automobiles Angevins, il est proposé de déroger au repos des salariés les cinq dimanches suivants :

- le dimanche 21 janvier 2018
- le dimanche 18 mars 2018
- le dimanche 17 juin 2018
- le dimanche 16 septembre 2018
- le dimanche 14 octobre 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Travail et notamment l'article L 3132-26,
Vu la consultation des organisations des employeurs et salariés concernés,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

DELIBERE

Emet un avis favorable aux propositions de dérogation pour les commerces de détails, hors secteur d'activité de la vente automobile, pour les dimanches 1^{er} juillet, 9 décembre, 16 décembre et 23 décembre 2018.

Emet un avis favorable aux propositions de dérogation pour le secteur d'activité de la vente automobile pour les dimanches 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre et 14 octobre 2018.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 63 (dans l'Ordre du Jour)

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Abstentions: 12, Mme Rachel CAPRON, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 64 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 64 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-585

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Soleils d'Hiver 2017 - Animations de Noël portées par les associations de commerçants - Attribution d'une subvention.

Rapporteur : Karine ENGEL,

EXPOSE

Soleils d'Hiver est un dispositif en faveur du rayonnement de la Ville et la dynamique commerciale en centre ville et dans les quartiers. Il permet de fédérer les initiatives des associations de commerçants qui contribuent à la mise en décor et l'animation de la Ville lors des fêtes de fin d'année.

- L'association des commerçants de la Madeleine propose une matinée festive le 9 décembre : tour en calèche en présence du Père Noël, jeux à gratter, jeux avec tirage au sort. Des cadeaux seront aussi offerts par les commerçants.

Ce soutien vient en complément de l'accompagnement que la Ville apporte aux associations en termes de logistique, de relais de communication ou de programmation de la présence du Père Noël.

Ainsi pour l'édition 2017, les associations suivantes bénéficient d'un accompagnement de la Ville :

- L'association des commerçants de la Madeleine
- L'association des commerçants et artisans de la rue Saint-Lazare et de la place Bichon
- L'association des commerçants de la place Hérault
- L'association des habitants de Monplaisir

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 1 520 €, dans le cadre de Soleils d'Hiver 2017, à l'association des commerçants de la Madeleine.

Impute les dépenses sur les crédits inscrits au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 65 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 27 novembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 novembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2017-550), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée après la DEL-2017-523), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA (arrivée avant la DEL-2017-532), Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ avant la DEL-2017-564), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Emmanuel CAPUS, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain AUGELLE, Mme Rose-Marie VERON, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (à partir de la DEL-2017-550)
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2017-523)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Richard YVON (jusqu'à la DEL-2017-532)
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-564)
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain PAGANO.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 novembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017
N° 65 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-586

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Soleils d'Hiver 2017 - Arrivée du Père Noël - Convention de partenariat - Approbation.

Rapporteur : Gilles GROUSSARD,

EXPOSE

L'animation Soleils d'Hiver est un temps fort de la vie angevine. Cet événement a pour objectif de renforcer la dynamique commerciale de notre ville au moment des fêtes de fin d'année, par une mise en ambiance et un programme d'animations.

Un des temps forts de cette manifestation est l'arrivée du Père Noël qui se déroulera le 2 décembre 2017, place Leclerc et Jardin du mail. Pour assurer une forte attractivité à cette journée de lancement avec l'ouverture du marché de Noël, le Père Noël arrivera en parachute.

Le public pourra ensuite profiter de l'ensemble de l'offre de la manifestation (marché de Noël, illuminations, patinoire, manèges, ateliers du Père Noël...) et des commerces du centre-ville.

Pour l'organisation de ce saut en parachute, la Ville d'Angers et Monsieur Martial TURCK ont convenu d'un partenariat dont les modalités sont définies dans le cadre d'une convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 novembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à intervenir avec Monsieur Martial TURCK.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

